

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°121 premier trimestre 2013

SOMMAIRE

Sommaire.....	1
- Correspondance d'André Rivet avec Frédéric Spanheim et ses fils (suite) par Jean-Luc TULOT.....	2
- La famille Fries de Mulhouse, cinq siècles d'histoire (seconde partie) par Dominique KAPLAN et Daniel FRIES.....	19
- Richard Onfray, ou les tribulations d'un protestant inflexible par Claude-Guy ONFRAY.....	33
- Des chouans en Cévennes et les camps de Jalès par Jean-Claude LACROIX	41
- L'ascendance de Michel Rocard par Myriam PROVENCE.....	49
- Questions.....	56

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 160 exemplaires
Dépôt légal : mars 2013
Commission paritaire des publications et
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

CORRESPONDANCE D'ANDRE RIVET
AVEC FREDERIC SPANHEIM ET SES FILS
(suite)

30 août 1649 - Leyde
Ezéchiél Spanheim
à Monsieur Rivet

Monsieur et très honoré Père,

Celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'escire du 24 du mois m'a bien esté rendue à mon retour de Viane qui fut samedy passé. L'occasion de la course que je fis audit lieu a esté le commandement de Madame la Princesse qui sur la proposition qu'on luy fit pour avoir quelque place par sa faveur auprès de M. le comte d'Emden¹ témoigna d'abord tout plein de bonne volonté pour me favoriser de sa puissante recommandation et à ce sujet désira que je me transportasse audit lieu. J'y ay rencontré toute sorte de satisfaction, et elle m'a chargé des lettres de sa part comme aussi M. le Comte Guillaume vers Madame la comtesse d'Emden, et ceux qui ont le plus de pouvoir en sa cour ou qui ont la direction des affaires. De sorte qu'estant obligé d'entreprendre ce voyage vers Ostfrisen par une occasion que je n'aurois point préveue, j'ay mon recours à vous, Monsieu, pour gratifier de vos conseils paternels en cette occurrence, auxquels je deferray tousjours plus que personne du monde. Je me serois donné l'honneur de vous en demander vostre advis avant mon voyage de Viane, s'eust esté qu'il fut extrêmement précipité par l'ordre que je receus de m'y transporter à l'instant. Tous ceux à qui j'aye fait l'ouverture de cette commodité l'approuvent merveilleusement, et quoy que M. Tessière m'en eust parlé cy-devant, cy est ce que je n'y avois pas fait grand fondement. Le dit Comte est maintenant en France où il séjournera l'hyver et ensuite verra l'Italie et l'Allemagne. Je vous conjure donc avec tout le respect que je vous dois de me favoriser de vos advis judicieux là dessus, n'ayant garde de vouloir rien entreprendre en cecy ni chose aucune autre sans vostre consentement. J'ay consigné bien particulièrement à ceux qui m'en ont parlé que je ne prétendois pas d'y avoir une place qui m'ostant tout mon loisir et m'empeschat de vaquer à mes estudes que je tascheray de pousser plus outre de tout mon possible. Et en cas que cette affaire réussit mon dessein estoit en ce voyage de profiter de la conversation des gens doctes et des bibliothèques les plus célèbres.

¹ Enno-Ludwig comte d'Ostfriesland (1632-1660), fils d'Ulrich II d'Ostfriesland et de Juliane de Hesse-Darmstadt.

Pour ce qui est de la vocation de Monsieur B[isterfeld], j'ay représenté à Monsieur de Saulmaise ce qu'il vous avoit pleu de m'en escrire, que vous n'aviez point parlé de luy en termes que le Sr. Potignac luy avoit rapportez. Il croit que sa vocation pourroit réussir si M. Bisterfeld ne vient pas et ne témoigne pas de le vouloir empescher en façon aucune. Il me leut une lettre de M. du Puy de Paw l'aisné par lequel on l'exhortoit de travailler fortement à ce que Monsieur Blondel fust en la place de feu M. Vossius et que ledit Sr. Blondel y estoit tout à fait porté. M. Sarrau luy réitère les mesmes prières avec instance. Je crois qu'on ne trouveroit personne qui remplit cette place avec plus de capacité. Il promet en ce cas de donner tous les ans un tome contre [...]nius qui est une tasche vrayement digne de son profond sçavoir dans l'Histoire Ecclesiastique.

M. Morus retourna en cette ville mercredy passé et partit hier pour La Haye et en suite pour Midellbourg. Dimanche il fit derechef une action et vint voir ma Mère vers le soir avec ce St. [...] auteur de l'Innocence vangée, et se tint dans des termes généraux de compliments et d'offres de services. Son Patron ne l'accompagne pas à Middelbourg comme il avoit fait son conte cy-devant. Son livre contre les [...] d'Angleterre s'imprime in folio et il m'en a montré environ une douzaine de fueilles de faittes. Je luy ay leu la clause de nostre lettre en laquelle vous faisiez mention particulière de luy, et me tesmoigne de le prendre en bonne part me chargeat de vous baiser très humblement les mains de sa part.

J'ay appris de luy que la réponse du Synode de Maastricht à celui de Normandie a été favorable pour la bonne cause et qu'on y avoit témoigné que ce n'estoit point à eux de juger des différens Académiques, et qu'il ne pouvoit empescher la publication des Vindices puis qu'elle estoit déjà faite ou se devoit faire en peu de jours »². Je ne sçay si on ne pourroit [avoir une] copie de ladite lettre.

Pour ce qui est du cahier de l'escrit de Monsieur vostre Frère, je me promets qu'il ne sera point perdu, et j'espère de le re[ncontrer] au plus tost dans la recherche des papiers. Je vous remercie très humblement de l'extrait insolent et calomnieux de Thaumasius, n'ayant pas veu cette Epistre où il se retrouve.

Je n'ay peu assez m'estonner de la [mauvaise] foy de ce prétendu amis et de l'impudence à débiter un mensonge si grossier avec tant d'apparence et de précaution. Puisque vous l'avez jugé à propos, j'ay donné quelques traits de plume pour rembarrer une si noire calomnie, craignant seulement que le peu que j'ay broché assez à la haste ne vienne trop tard pour estre adjousté à mon Appendix, en ayant trouvé les 4 premières fueilles à mon retour, et le tout devant estre à peu près achevé. Pour ce qui est des lettres qu'il vous a pleu de me renvoyer, j'en feray des extraits comme vous m'avez marqué ne l'ayant peu faire plus tost depuis mon retour et ayant adverti par avance à Amsterdam, j'y adjousteray le témoignage d'Utrecht que j'ay trouvé à propos, après l'avoir long tems cherché.

C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent après vous avoir présenté les très humbles baise mains de ma Mère, qui vous supplie de luy renvoyer à vostre commodité les lettres de Genève n'en ayant point d'autre copie.

² Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 373, note 200.

Elle salue aussi avec nous très humblement Mademoiselle votre vertueuse compagne, et Mademoiselle du Moulin et après m'estre recommandé à l'honneur de vos grâces, je demeure tousjours héréditairement,

Monsieur et très honoré Père,

*Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.
Spanheim*

De Leyden, ce 30 Aoust 1649.

J'ay receu deux lettres de Monsieur Bochart [depuis] divers tems dont la dernière, qui estoit la [plus] vieille en date, estoit accompagnée de celle que [je] prends la liberté de vous envoyer avec l'autre d'un [...] que Verdelinus recommandoit au deffunt cette lettre que vous [...] coeur. Il est honneste jeune homme et désireroit [...] d'avoir quelque condition.

BU Leyde, BPL 300/99-100

**5 octobre 1649 Leyde
Ezéchiél Spanheim
à Monsieur Rivet**

Monsieur et très honoré Père,

Il est temps que je me resouvienne de mon devoir et rompre un silence qui m'a privé pour quelques semaines de l'honneur de votre communication, comme elle ne me peut estre que très précieuse, ainsi estre avec beaucoup de déplaisir que quelque course m'ont empesché d'en jouir et de vous faire paroistre que j'embrasse avec passion toutes les occasions qui me facilitent le moyen de vous réitérer mes respects et mes devoirs. Une occasion inopinée qui se présenta de faire le voyage d'Ostfrisen en bonne compagnie ne me donne pas moyen de vous le faire sçavoir auparavant et d'attendre l'honneur de vos commandemens.

Cependant pour vous rendre conte du succès de mon voyage qui n'a esté accompagné, Dieu merci, d'aucune incommodité, je vous diray qu'estant arrivé à Aurich³, lieu où la cour de ce pays fait sa résidence ordinaire, je fus accueilli avec beaucoup de courtoisie, et beaucoup mesme au delà de ce que je vaus, ce que j'attribue uniquement aux favorables et

³ Aurich au nord-est d'Emden était la résidence des princes d'Ostfriesland.

avantageuses recommandations de Madame la Princesse, et de M. le comte Guillaume. Il me fallut néanmoins y demeurer six jours avant que la Princesse de ce pays (comme ils la qualifient) eut expédié ses lettres de réponse à Madame et Madame de Dhona par lesquelles elle leur témoignoit qu'elle acquiesçoit absolument à tout ce qu'il plairoit à S. A. d'ordonner, et que daignant prendre le soin de la direction du comte son fils, elle se résignoit absolument à ses volontés.

Cependant, j'appris que le Comte estoit déjà sur le point d'entrer en Italie pour en sortir dès le Printemps et ainsi s'en retourner par l'Allemagne en son pays. [De] sorte que je jugay qu'il n'estoit pas expédient pour moy d'entreprendre un voyage qui m'eust jette dans de grands frais avant que je l'eusse peu atteindre et duquel je ne pouvois me promettre le profit que j'en pouvois espérer s'il eust encore passé l'hyver à Paris, et en suite fait quelque séjour en Italie et en Allemagne, comme S. A. me l'avoit fait entendre, laquelle ayant pesé les risques à mon retour n'a voulu m'engager en ce voyage duquel je ne pouvois me promettre beaucoup de satisfaction au pris du cours de mes études qu'il me faudroit rompre sans avoir moyen de les continuer ou de profiter de la conversation des gens doctes et des Bibliothèques. Joint que ma Mère faisant estat de s'en retourner vers le Printemps à Genève, il semble plus séant pour moy d'attendre son départ pour avoir le moyen de l'accompagner. Je ne doute point, Monsieur, que vous ne me faciez l'honneur d'approuver ma résolution et m'en dire vos avis judicieux que je recevray tousjours avec déférence et le respect que je vous dois.

Pour ce qui est de nostre famille, Messieurs les Curateurs n'ont encore rien fait et on nous fait espérer qu'ils s'assembleront la semaine prochaine à ce sujet. M. le Prince leur a écrit une lettre obligeante en nostre faveur et ils tesmoignent toujours tout plein de bonne volonté. Cependant, je vois qu'ils ont de la peine pour se résoudre pour une p[...] de peur que la chose ne soit tirée à conséquence. Il faut attendre en plus ce qu'il plaira à Dieu de leur inspirer en nostre considération.

Pour ce qui est des Vindicia, je m'estonne que je n'en ay reçu encore aucun exemplaire d'Amsterdam, quoy que j'en aye déjà écrit par deux fois. Fors que je passay par Amsterdam pour Ostfrisen, le livre estant déjà achevé⁴, je priay le Sr. Elzevier d'envoyer seulement chez nous les exemplaires en mon absence, ce qui fut cause qu'en retournant je me permettois de les y trouver, et n'eu le loisir de luy en parler en passant par ledit Amsterdam. Cependant, j'en ay veu aucun devant les libraires, et en ay pris quelques exemplaires au nombre de quoy pour envoyer en France et Genève par le moyen de M. Thesserre n'en [ayant] peu recouvrer davantage. Je suis bien aise que le libraire vous en aye déjà envoyé quelques uns, et je vous supplie très humblement de m'honorer de vostre jugement sur la réfutation que je fus contraint d'adjouster assez à la haste de ce billet calomnieux qu'il vous avoit plus m'adresser.

En ce qui concerne le fait de M. Morus, je ne pouvois bonnement le couler tout à fait en silence, ce que j'eusse autrement fait depuis que Amyrauld et aultres ne le p [...] à leur avantage et continuassent dedétracter la mémoire du deffunt sur ce sujet. Ce qu'il a dit à

⁴ Cette lettre nous apprend que les Vindiciae étaient enfin imprimées. Leur titre complet était : *Friderici Spanhemii Vindiciarum pro exercitationibus suis, de gratia universali, partes duae posthumae adversus Specimen animadversionum Mosis Amyraldi, cum praefatione Andreae Riveti, accessit Appendix Ezechielis Spanhemii,.... ad criticen Salmuriensem et grammaticas tricas, Amstelodami, Apud L. Elzevirium, 1649.*

Madame en faveur du deffunct comme il vous [a] pleu de nous mander est un pur effet de ces déguisemens et artifices [imagi]naires pour jeter par là toute la faute de leur mésintelligence sur feu mon Père, comme ayant mal parlé et calomnié une personne qui ne laissoit de l'honorer constamment. Ce qui est un pur mensonge, ayant mille preuves [...]maine de la façon qu'il en a détracté en discours particuliers, lettres et [...] mesmes imprimées, d'où on peut juger de la foy du personnage. Au reste, quelques dons extérieurs et une langue assez bien pendue. Le deffunt ne l'a jamais nié ni voulu oster un bien qui pouvoit luy donner quelque éclat et faisoit son principal armement. Je ne puis assez m'estonner que contre la promesse solennelle qu'il avait faite à Madite Dame la Princesse et à divers autres et publie maintenant sous la cappe la prétendue Innocence vengée, comme j'ay appris de plusieurs et gens de considération qui me l'ont montrée, et témoignent d'en estre scandalisés. En ayant fait plainte à Monsieur de Saulmaise il me dit en estre très innocent et qu'il en escriroit à Middelbourg pour en arrester le cours où j'apprends qu'on la publie ouvertement. Autrement si on continue davantage nous serrons obligés d'en faire voir la réfutation que nous avons faite et ecrite par le deffunt et qu'il avoit temu cy-devant en son cabinet pour éviter tous ces estrifs particuliers.

Toutefois, je n'ay garde de rien entreprendre là dessus sans en avoir eu vos ordres, et veu où la chose ira. M. de Saulmaise à de la peine à croire que nous ayons aucune pièce semblable, et m'a dit à diverses fois et l'a dit à d'autres que si on l'auroit on le feroit bien imprimer, et que pour luy, il ne s'y opposeroit pas. Si vous avez à gré de le voir, je vous l'envoyeray quoy qu'un peu mal écrite et brochée à la haste vers la fin.

Mon frère et moy vous rendons nos très humbles remerciemens de l'excellent Judiciam de Monsieur du Moulin qu'il vous a pleu nous faire l'honneur de nous [envoi]er. C'est une pièce qui ne nous peut estre que très précieuse soustenant si vivement la cause du deffunt et son honneur, et venant d'une main si considérable. Je crois qu'elle piquera fort celuy qu'elle attaque avec tant de grâce et de force. Je n'ay rien à adjouster pour le présent, et après vous avoir présenté les très humbles baise mains de ma Mère et à Mademoiselle vostre compagne et Mademoiselle vostre niepce, je me signeray tousjours,

Monsieur et très honoré Père,

*Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.*

Spanheim

Ce 5 octobre 1649, de Leyden.

BU Leyde, BPL 300/101-102

20 octobre 1649 Leyde
Ezéchiel Spanheim
à Monsieur Rivet

Monsieur et très honoré Père,

Celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire m'a apporté beaucoup de satisfaction, voyant que vous approuviez la résolution que j'avois prise de me dispenser de ce voyage qu'on m'avoit voulu faire entreprendre. Ça esté la cause que j'ay esté quelque tems depuis mon retour sans vous importuner de mes lettres, ayant esté contraint de faire quelques voyages à La Haye pour rendre mes lettres et faire entendre ma résolution à Madame.

Je prends la liberté de vous adresser icy des exemplaires des catalogues de la bibliothèque du deffunt et pour vous la faire voir toute complète. Je vous enverray par la première commodité le roolle de ceux que nous avons retenus mon Frère et moy. Car pour ce qui est de Suède je ne crois pas qu'il y faille faire aucun fondement.

Pour ce qui est des exemplaires de Vindicia, ce que je vous en avois écrit estoit seulement pour apprendre ceux à qui vous trouveriez bon d'en envoyer, pour n'en adresser divers exemplaires aux mesmes qui eust esté une dépense inutile. Et touchant la distribution de ceux qui vous seront superflus, je n'ay garde, Monsieur, de vous rien prescrire là dedans et me régleray absolument selon que vous le trouverez bon.

Je trouve fort à propos qu'il vous plaise d'en donner à Messieurs Dauber, Kuyper, Hulsius⁵ et le quatriesme à Monsieur Haufman si vous l'avez agré[able]. M. Elzevier m'écrivit d'en avoir donné un en mon nom à Monsieur Bornius et me le défalquer des 50, autrement je n'aurois pas manqué de luy en adresser aussi un exemplaire.

Je ne manqueray d'en faire tenir à Monsieur vostre excellent frère, à La Rochelle, Montauban et à Caen, outre ceux que j'envoye à Paris à Messieurs Mestrezat et Drelincourt tant seulement, et à Genève par le moyen de M. de La Plaet qui vint hier nous dire adieu et part en peu de jours pour Zélande. J'en ay donné icy quelques exemplaires aux principaux du Magistrat, comme M. le Pensionnaire m'a conseillé outre Monsieur de Saumaise et quelques Professeurs des plus intimes du deffunt, et à La Haye à Messieurs les Curateurs Zuylichen et Willem. J'en aurois envoyé aussi à Monsieur vostre Fils si vous ne m'eussiez prévenu et un à Monsieur Wertz n'estoit que je n'ay peu encore apprendre l'adresse de son logis.

On me mande de Genève qu'on souhaite avec passion d'y voir le jugement de Monsieur du Moulin, et je lui en adresse quelques exemplaires par la première commodité. Je vous

⁵ Antoine Hulsius était le pasteur de Breda depuis 1644. En 1668, il fut nommé recteur du collège théologique des Etats à Leyde. Ferdinand-Henri GAGNEBIN, « Liste des Eglises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies », *op. cit.* p. 35.

*rends mes très humbles remerciemens pour la communication de son Epistre à M. de L'Angle, le jeune, où il le traite selon que son humeur altière et sa présomption méritoient*⁶.

On m'écrit aussi de Genève qu'ils avoyent appris que le Sr. Amyrault estoit grafvement malade, et que mondit Sieur du Moulin estoit relevé d'une nouvelle maladie. M. le Syndic Pictet me mande aussi d'avoir reçu tant seulement ces jours passés l'épistre de M. Vincent et un exemplaire des lettres excellentes de Messieurs Rivet, lesquelles je conserve chèrement. Pour ce qui est du débit de l'Innocence vengée je me reigleray selon vos bons conseils et entreprendray rien là dedans sans vos ordres. La chose pourtant est très constante qu'elle se publie plus que jamais, et qu'en ayant fait mes plaintes à Monsieur Pellot qui en a conféré avec MM. à Viane. Il m'écrit qu'il en écriroit fortement audit M. et que [...] qu'on ne bruslat ou qu'on ne me délivrast tous les exemplaires qui restent il faudroit [...] nécessité en imprimer la réfutation et en faire les plaintes nécessaires, qui mesme il en voudroit conférer à Leyden avec M. de Saumaise. Cependant, après tous ses outrages reçeus, M. Morus a écrit une grande lettre de complainte à M. de Saumaise qu'on faisoit imprimer livres contre luy, ce qui pourtant est très faux, et luy adressoit une ample lettre à [...] volant pour Madame la Princesse en laquelle il se faisoit passer pour un martyr, pour un objet d'une continuelle persécution, et qu'il se voyait obligé de luy demander permission de se deffendre, que s'il estoit juste à un fils de venger les injures de son Père, il ne devoit pas aussi trouver estrange, si après avoir tant souffert il vouloit soustenir [...] honneur qu'on attaquoit si outrageusement. M. de Saumaise en présence de ma Mère et [...] cachet dans le feu disant qu'il luy renvoyeroit sa lettre fermée sur des chimères de faux bruits. C'est chose estrange que ces gens osent encore se plaindre après avoir fait imprimer tout ce qu'ils ont voulu et à diverses fois, sans qu'on y ait réparti un mot, pour ne parler de toutes leurs autres cabales et médisances particulières.

On me mande de Genève qu'ils ne peuvent assez s'estonner qu'il ait rencontré tant d'applaudissement [et de] facilité en sa réception, que ses presches surprendront d'abord beaucoup de gens, mais qu'on reconnoistra bien tost le naturel du pèlerin, sinon que Dieu face un cuident [...] sur sa personne.

J'ay envoyé vostre lettre à Monsieur Beaumont, duquel j'ay reçu deux lettres la semaine passée et une de Monsieur son Père qui me recommandoit un écholier qui vient de leur quartier pour l'insinuer chez nos professeurs, et quoy que je leur aye écrit à l'un et l'autre à diverses fois, cependant ils n'ont receu aucune de mes lettres, et ne savent encore si cette longue Préface nous a bien esté rendue. Vous verrez par celle que je vous envoie la passion qu'il a que son écrit voye le jour, comme sans doute il le mérite et après la promesse qu'on en a fait en public, et que nous luy avons réitérez en particulier. Je ne vois pas comme on pourra en empescher l'édition. Je vous enverray son écrit, Dieu aidant pas la première commodité de La Haye n'ayant pas encore achevé de le lire. J'ay reçu encore une lettre de Monsieur Bochart qui me mande estre la quatriesme sans en avoir eu aussi aucune réponse, quoy que je me suis donné l'honneur de luy écrire par Amsterdam et par un de nos libraires

⁶ A la fin de l'année 1648, Samuel de Langle, le fils aîné de Jean-Maximilien, s'était lancé dans l'arène en écrivant en faveur d'Amyrault une lettre à son oncle Pierre du Moulin. Il s'attira une réponse foudroyante de celui-ci. *Response de Pierre du Moulin à une lettre de Samuel de Langle, pasteur de l'Eglise de Rouen. Où est contenue un sommaire de la doctrine de Monsieur Amyrault.* François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyrault et la querelle de la grâce universelle*, P. U. F., Paris, 1965, p. 220.

qui m'avoit rendu cy-devant une lettre de sa part ; mesme par un écholier qui s'en alloit en France je luy adressay et à Messieurs Beaumont des exemplaires de l'oraison funèbre, qui pourtant ne me font point mention d'en avoir receu.

Messieurs les curateurs n'ont encore rien fait et ont remis leur assemblée jusques au 10 novembre. Madame la Princesse leur a recommandé puissamment nos intérêts, et ceux de la ville témoignent de trouver bon et d'acquieser à ce que Messieurs Vimenon et Schap ordonnent. Nous en verrons les effets et prendrons en patience ce qu'il plaira à Dieu de leur inspirer. Je suis bien aise que le *Lupes servatij* s'imprima et vous obligerez le public en découvrant le vray autheur d'une pièce qui mérite d'estre veue généralement à la confusion de ceux du parti contraire.

Voilà, Monsieur, ce que j'ay à vous dire pour le présent, priant Dieu de tout mon cœur de vous continuer encore un long tems cette force et cette vigueur d'esprit et du corps, qui se voyent avec admiration dans un aage si avancé. Je ne manqueray pas d'adresser encore un exemplaire à Monsieur du Moulin des *Vindices* et serois bien aise de sçavoir une commodité prompte et affacée comme aussi à Monsieur Rambour qui a aimé parfaitement le deffunt et m'a honoré de ses lettres à diverses fois et qui est du pon parti.

Ma Mère vous baise très humblement les mains et à Mademoiselle, et Mademoiselle vostre niepce et se recommande tousjour à vos prières. Nous prenons la liberté de vous en dire tout autant, et moy particulièrement qui suis d'une passion inviolable,

Monsieur,

Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.
Spanheim

De Leyde, le 20 octobre 1649.

BU Leyde, BPL 300/103-104

5 novembre 1649 - Leyde
Ezéchiël Spanheim
à Monsieur Rivet

Monsieur et très honoré Père,

Ce fut avec beaucoup de regret que je fus contraint de laisser partir mercredy passé nostre bastelier sans l'accompagner de mes lettres, et vous rendre conte de la réception de celle qu'il m'avoit apportée de vostre part. La seule cause en a été une course qu'il me fallut faire à La Haye par le conseil de Monsieur le Pensionnaire pour intercéder envers Messieurs de *Sommelsdick* et *Schomberg*, à ce qu'ils fissent recommander nos intérêts par S. A. à

Messieurs les Curateurs, le susdit Sieur jugeant nécessaires que cela se fit pour éviter la conséquence, et croyant qu'un mot de bouche auroit plus de poids, que non pas des lettres.

Maintenant je me sers de la commodité de La Haye pour vous adresser l'écrit de Monsieur Beaumont que je vous renvoie pour en faire ce que vous trouverez bon. Je m'estonne qu'il se plaint de ce qu'on ne l'a point baillé encore à l'imprimeur puis que je luy en avois écrit l'impossibilité et le peu d'apparence qu'il y avoit eu jusques à présent d'en faire haster l'édition. Pourtant sous vostre meilleur advis, Monsieur, puis qu'il a pris la peine de l'escrire et ce en partie à la sollicitation et exhortation du deffunt, et qu'on s'est engagé publiquement de le donner au public au plustost. Il me semble que si M. Elzevier vouloit l'entreprendre comme il l'avoit fait espérer, il seroit raisonnable de luy donner cette satisfaction.

Ledit Sr. Elzevir m'écrit d'avoir envoyé une balle de 150 exemplaires des Vindicia à Monsieur Vincent ce qui me semble un peu trop pour une fois. J'espère que ledit Sieur continuera encore sa faveur pour le débit de cette pièce et vous supplie très humblement de les vouloir exhorter par lettres comme il s'estoit offert cy-devant en semblables occasions. Je luy écris aussi et le prie d'en retenir de ce nombre un pour luy et pour Monsieur Reveau et en outre pour Monsieur vostre excellent Frère, Monsieur Garrissole et Monsieur Du Crose.

J'attens commodité pour en faire tenir des exemplaires à Caen, et me suis desjà informé pour Sedan. Je seray bien aise d'apprendre le jugement qu'on fera de cet écrit en France et ailleurs. Je m'estonne des procédures de ces Messieurs de Paris de jeter tout le tort sur ceux qui en sont innocens et de ce qu'ils se servent tousjours de la plume de Monsieur Conrart qui autrefois entretenoit un commerce ordinaire de lettres avec le deffunt durant son séjour à Genève, et duquel je trouve parmi nos papiers une quantité de lettres les plus obligeantes et les plus defferentes du monde. Et je ne sçache pas point qu'il ait esté offensé de luy en façon quelconque depuis ce tems là pour changer ainsi de langage. Je seray [...] de voir sa lettre et la réponse judicieuse que vous y avez faite et en laquelle je ne doute point que vous n'ayez soutenu l'honneur d'une personne qui vous a de si grandes obligations.

Pour les livres du catalogue qu'il vous a pleu de marquer, je ne manqueray pas de prendre garde de vous les retenir, et veu que la vente en dépend de l'arbitrage des asssitans, je serois bien aise qu'il vous pleust me marquer environ le pris auquel vous les voudriés avoir. Je mettray aussi à part Gotteschalcum Usserii pour l'envoyer à M. Vincent à la première commodité, mais on aura de la peine de le faire avant l'auction veu qu'il n'est permis par les ordonnances d'éclipser aucun livre, pour petit qu'il soit de ceux qui sont marqués au catalogue. Ce qui m'empesche de pouvoir envoyer le livret de Libero arbitrio à Monsieur Kuyper comme j'aurois autrement souhaitté si la chose eust esté en mon pouvoir.

Pour ce livre François contre les Anabaptistes, je suis fort marri de ne l'avoir peu recouvrer, et ne sçay ce qu'il peut estre devenu. Je me mettray pourtant en peine de le chercher de nouveau, et ne manquerai de vous le renvoyer si je le peu rencontrer. Je vous en adresse un autre en place que je juge vous appartenir, et que je mis à part en la reveue de la bibliothèque. Janssenius nous a envoyé deux exemplaires des livres de Tvissus accompagnés de vostre excellente Préface qui servira beaucoup à recommander l'ouvrage. Je m'estonne de ce que Monsieur Reveau n'a pas reçu d'exemplaires de son Judicium et je m'imaginois qu'il

en avoit eu il y a long tems. Je tascheray de luy en envoyer quelques uns à la première commodité.

On n'a point encore nouvelle de Monsieur Bisterfeld, et Monsieur le Pensionnaire qui estoit céans ces jours passés sembloit se promettre sa venue en ses quartiers et je ne sçay sur quel fondement. Messieurs les Curateurs se devoient assembler lundy qui vient, mais ils ont renvoyé jusques à l'autre huctaine. Nous verrons alors ce que Dieu leur inspirera, et ce qu'ils défereront à de si puissantes interventions. En attendant Messieurs de la ville ont voulu gratiffier ma Mère du gage de l'année entière que le deffunt tiroit de son ministère, et de deux cent Francs par dessus, et témoignent se vouloir régler absolument à ce que Messieurs les Curateurs Wimenon et Schacp ordonneront.

Il y a ici un jeune homme de Genève de très honorable famille et un peu allié à ma Mère, qui a entrepris la version de l'oraison funèbre de son propre mouvement et l'a mise au jour. Ma Mère en envoie icy deux exemplaires pour Mademoiselle vostre compagne et Mademoiselle du Moulin, et les supplie très humblement d'en agréer la communication quoy que la pièce ne soit pas fort élégante en nostre langue, ni d'un langage le plus poli. Ayant veu, en une de vos précédentes, la mention que vous y faisiez de mon oncle⁷ marié depuis peu avec une fille de St Fulgent, comme il vous plaisoit de marquer, elle seroit bien aise de sçavoir la condition et la réputation de la famille, si peut-estre vous en avez quelque connoissance, n'ayant rien du tout appris de cette alliance qu'après la chose faite et sans en sçavoir aucune particularité.

J'ay fait vos recommandations à Monsieur de Saulmaise et luy ay communiqué ce que vous m'escriviez en sa considération à la fin de vostre lettre et ay charge de vous rendre ses très humbles baise mains. Il m'a dit d'avoir bien reçu le Judicium de Monsieur du Moulin, et qu'il vous feroit tenir un exemplaire de sa Rensensio regia dès qu'elle seroit achevée. Elle contiendra environ 120 feuilles in-folio et elle approche de sa fin de 12 chapitres esquels il la divise y en ayant déjà 10 d'imprimés. On l'imprime en mesme tems en petit caractère de mesme que la Laudatio funebris du deffunt sur le prince d'Orange.

Nous avons eux une classe icy la semaine passée qui a confirmé et ratiffié la vocation que cette Eglise a faite de Messieurs du Pré⁸ et Agaches⁹ de sorte que voilà nostre Eglise gouvernée non pas de quatre anciens, mais de quatre jeunes ministres. Nos Valons ne

⁷ Jacob du Port, écuyer, seigneur de Boismasson, oncle d'Ezéchiel Spanheim, avait épousé Susanne Bertrand de Saint-Fulgent. Tous deux professaient la Religion réformée. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire Historique et Généalogique des Familles du Poitou*, tome I, p. 497 et 498 (10254-10255) et tome III, p. 288 (30123).

⁸ Jacques du Pré, fils du pasteur de Leyde Esaïe Du Pré décédé en 1649, avait débuté sa carrière pastorale le 17 octobre 1649 à Kampen. Il fut appelé le 17 octobre 1649 par l'Eglise de Leyde et installé le 5 décembre suivant. Il mourut prématurément en 1651. Ferdinand-Henri GAGNEBIN, « Liste des Eglises Wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies », *Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Eglises Wallonnes*, tome troisième, Martinus Nijhoff, La Haye, 1888, p. 219.

⁹ Pierre Agache avait débuté sa carrière pastorale à Aardenbourg le 21 février 1649. Appelé par l'Eglise de Leyde en octobre 1649, il s'y rendit au mois de mai 1650. Il mourut en 1661. Ibid, tome III, p. 210.

vouloyent pas avoir d'autre que de leur nation quelque mine qu'ils fissent. M. Stuart le fils¹⁰ s'est fait examiner et doit prescher dimanche publiquement.

Monsieur Apollonius de Middelbourg me vint voir ces jours passés et me témoigna fort peu de satisfaction de la veue et de l'entretien de Morus. Son premier presche à Middelbourg ne fut qu'une invective contre tous ceux qui luy avoyent esté contraires pour monstrier sa charité d'entrée, et dont il fut censuré de la pluspart des Anciens et de M. Thibbaut¹¹ mesme. Ce fut là où parlant du St. Esprit, il le qualifia : le chancelier du ciel, outre divers autres termes et expressions qu'on trouva fort rudes et mal senty. Il me réitéra à diverses fois que l'ayant sondé au fonds il n'y avoit pas trouvé grande capacité et rien qu'un naturel ad meram pompar et estertationen compantun. Que pour l'Echolle illustre il ne croyoit point du tout qu'on fust en estat d'en dresser une, ni mesme en volonté de le faire. Il m'a dit diverses autres particularités touchant les procédures de ce nouveau venu qui vérifient assez clairement ce qu'on dit de son naturel inquiet et vain au possible. Et nonobstant toutes ses promesses et protestations, il ne laisse pas de détracter aux occasions du deffunt et de ceux qu'il a creu ses adversaires.

Toutes ces échappades pourtant ne me feront pas mettre au jour jusques à présent ce que nous avons en main contre luy pour la deffense du deffunt, pourveu qu'il ne s'émancipe de publier rien davantage la dessus. Je me suis contenté d'en faire mes plaintes à M. Le Lon, et de ce que ledit Sr. Morus a écrit à Monsieur de Saumaise que ledit Sr. Le Lon l'ayant prié à disné luy avoit monstrier toutes les lettres que vous et feu mon Père aviez écrites à son désavantage. Là dessus il m'a récrit que ce sont des pures calomnies, et qu'il luy avoit monstrier seulement les remarques que vous aviez faites sur son oraison de Pace, et quant bien il les avoit déjà veues à Genève. C'est un esprit qui se fera connoistre avec [...] tems nonobstant tous ses déguisemens et ses dons de parade et de théâtre tant [...]lement.

Mais je vous demande pardon, Monsieur, d'abuser ainsi de vostre loisir, et de vous ennuyer de la lecture d'une si longue légende. J'ay creu devoir réparer la faute que j'avois faite de ne vous envoyer point de nos nouvelles par nostre messenger, et que vous ne seriés pas marri d'apprendre ces particularités. Cependant, je vous présente les très-humbles baise mains et à Mademoiselle vostre vertueuse compagne et Mademoiselle du Moulin de la part de ma Mère, et vous demande tousjours la continuation de l'honneur de vos grâces qui demeure avec mes respects ordinaires,

Monsieur et très honoré Père,

Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.

Spanheim

¹⁰ David Stuart fut admis au rang des proposants en 1649 puis au ministère des églises wallonnes en 1653. Nommé lecteur en philosophie en 1661, il accéda dans la même discipline à une chaire ordinaire en octobre 1664, chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1669. Paul DIBON, *Regards sur la Hollande du Siècle d'Or*, op. cit., 2 – L'université de Leyde et la République des lettres au XVIIe siècle, p. 48.

¹¹ Henri Thibaut (1604-1667), bourgmestre de Middelbourg.

De Leyden, ce 5 novembre 1649.

Le Prosélyte Jésuite a fait une harangue en l'Académie la semaine passée sur l'éloquence où il a tasché d'étaler toutes les fleurs de sa rhétorique. Il y a invectivé tout au long contre les mauvais prescheur et la plus part de nos ministres, quoy que sur des termes généreux dont beaucoup ont esté fort peu satisfaits. Dautres luy applaudissent, et achèvent de perdre un esprit rempli déjà d'une trop bonne opinion de sa suffisance et de sa capacité.

BU Leyde, BPL 300/105-106

**30 novembre 1649 - Leyde
Ezéchiél Spanheim
à Monsieur Rivet à Breda**

Monsieur et très honoré Père,

Je viens vous rendre conte par nostre bastelier de la réception de vostre paquet n'ayant peu le faire par le Sr. Gillot à cause de ces quatre livres que je n'ay peu retirer plustost du libraire. Nostre bibliothèque s'est achevée de vendre samedy dernier, et est monté assez haut passant les 4 000 livres outre quelques uns que nous avons encore retenus pour vous.

Pour les livres qu'il vous avoit pleu de marquer, je n'ay pas osé les retenir à cause du prix jusques où on les a porté sinon ces quatre. Le salmeon que vous me marquiés en une de vos lettres s'est vendu 55 livres. J'adjouste icy l'oraison de M. Touffais qui a entrepris cette pièce par la seule affection qu'il portoit au deffunt.

J'ay reçu de Monsieur vostre Fils l'acte que je vous avois envoyé avec la copie de la lettre de M. Amyrault et vostre réponse. Je suis bien aise qu'il commence à se reconnoistre, et qu'il vous rend des déférences ausquelles il se sentoît obligé et attendray avecq impatience de voir toutes les lettres qui s'imprint en vostre ville sur cet accord.

Vous me permettrés seulement de vous dire, Monsieur, qu'il me semble que ces Messieurs de Saumur y trouveront trop leur conte, puis qu'on impose également silence à ceux qui soustiennent le sentiment de nos Eglises et à ceux qui l'impugnent ouvertement. C'est un coup qui leur est bien favorable avant la tenue du Synode nationale qui apparemment selon la disposition des esprits eutrendu des jugemens sur ces controverses peu avantageus pour ces Messieurs. Et il est difficile à croire que ces gens changent de naturel après tant de preuves qu'ils en ont donné, mais qui n'ont point fait tant de difficulté d'accorder tout pour éviter cet orage et appaiser les esprits¹². Dieu veuille pourtant rapporter

¹² Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 396, note 71.

tout à sa gloire, et faire que cette union soit aussi ferme et stable qu'on a eu sujet d'appréhender le contraire jusques à présent.

Je n'ay pas encore parlé avec Monsieur de Saulmaise depuis la réception de vostre lettre, qui me fut rendue tant seulement Lundy au soir, et ne manqueray aujourd'huy ou demain de le saluer de vostre part. J'apprens que son livre est achevé sans nom, ni d'auteur, ni d'imprimeur, ni aucune préface. S. A. ayant jugé à propos qu'on en usast de la façon. Mondit Sieur m'a dit l'autre jour que M. Strickland¹³ avoit formé des plaintes contre ledit écrit.

Pour son voyage de Suède, il est vray qu'en ayant esté fort requis de la Reine, il fait estat de s'y transporter par le premier beau teüs et si sa santé le permet, mais sans autre dessein que d'y faire séjour de quelques semaines ; et il n'y a pas long tems que j'ouïs dire à Madame de Saulmaise que quand la Reine luy bailleroit la moitié de son Royaume, elle ne voudroit s'y arrester pour quelques années ledit Sieur a esté fort mal de ses gouttes ces jours passés mais commence un peu à se remettre. J'ay reçu lettres la semaine passée de M. de La Place et de M. Tesseire de Dieppe qui me mandoient leur heureux passage, de sorte que je m'imagine qu'à présent nos livres seront à Paris. Ils remuent un peu les esprits de quelques uns, mais la pierre est jetée et ils s'en doivent imputer la faute.

Mon oraison vient s'achever d'imprimer, et je ne sçay si je pourray en avoir des exemplaires pour le basteau. C'est une petite pièce et qui ne mérite pas d'arrester vostre veue, quel qu'elle soit pourtant vous sera un gage de mes respects.

Pour la vocation de M. de Bisterfeld, je n'en ay rien appris davantage, sinon que Messieurs nos Curateurs luy ont envoyé les Duplicatas de sa vocation. Ils n'ont rien fait encore pour nostre famille à cette fois et ont voulu auparavant par le moyen de M. nostre Pensionnaire tirer la dernière résolution de ma Mère pour son séjour en [ces] quartiers, ou bien si elle persiste au dessein de s'en retourner. Elle se donnera l'honneur de vous en écrire elle mesme un de ces jours ayant baillée au Sr. Gillot le louage entier de la maison avec quelques petites parties qu'elle laisse à vostre discrétion de considérer, vous demandant par [...] au reste du délaye qu'elle a apporté à vous satisfaire. Voici encore un petit billet du masson qu'elle avoit oubliée de bailler au Sr. Gillot qui est parti dès le matin pour Breda.

L'exemplaire de l'oraison de M. Toussain est à M. Heidanus, mais j'ay prié ledit Sieur de nous en envoyer encore quelques copies, et me donneray alors l'honneur de vous en faire part. Nous n'avons pas voulu retirer l'argent des livres que je vous envoie sans que vous les eussiez veu auparavant.

¹³ Walter Strickland, diplomate anglais à La Haye, auteur d'une lettre à Rivet en date du 20 mai 1649. BU Leyde, BPL 2211a/ 264-265.

Je n'ay rien à adjouter que les très humbles salutations de ma Mère à Mademoiselle et à Mademoiselle du Moulin et nos souhaits pour vostre longue et constante prospérité avec la prière de me recevoir tousjours au nombre,

Monsieur et très honoré Père,

*Vostre très humble et très
obéissant fils et serviteur.*

Spanheim

Le 30 novembre 1649

J'ay reçu ces jours passés lettres de Messieurs du Moulin, Rambour et Blondel. Celles du premier doivent estre vieille quoy que sans date puis qu'il s'informe de l'impression de son Judicium. Il y a icy un écholier venu de Groningue il y a quelque tems et qui a apporté des amples testimoniales de M. des Marets qui m'a prié de vous faire tenir cette harangue, se réservant de se donner l'honneur de vous écrire à la première occasion. Je le connois particulièrement et c'est un jeune homme d'une grande et profonde littérature, et digne de remplir une profession d'éloquence ou d'histoire avec honneur. Il m'a prié de vous l'insinuer et pour sçavoir s'il n'y avoit pas de quelques avancements en vostre Académie.

Après ma lettre ecrite un homme venant de La Rochelle m'a apporté lettres de M. Vincent du 11 novembre avec copie de l'accord imprimé ou fait à Thouars et de sa lettre qu'il vous écrit. Je n'ay encore eu loisir de considérer le tout.

BU Leyde, BPL 300/107-108

**11 décembre 1649 – Breda
André Rivet
à Mademoiselle Spanheim à Leyde**

Mademoyselle et très honorée sœur au Seigneur,

Vostre bonne lettre ne m'estant venue qu'hier matin, je n'ay pu vous faire response par le Sr. Gillot qui estoit esja parti, mais je n'ay pas laissé de donner ordre par luy aux particularitez que vous y touchez de la maison & ce qui en despend, comme vous aurez peu voir pas celle que j'en ai escrite à vostre filz, j'ay envoyé l'acquit du loüage jusques à la Toussaint, et chargé ledit Gillot de prendre de Monsieur Golius sur une somme de 250 livres qu'il doit avoir reçu pour moy, ce que vous avez fourni pour les réparations desquelles il porte les parties, hormis celle de maçon que j'ay trouvées en vostre lettre. Mais puisque vous

demeurez encore jusqu'an May, ellesse pourront prendre sur la demie année qui courroit et s'il y a quelque autre chose de plus, il n'y aura aucune difficulté.

Je viens donc au principal de vostre lettre qui concerner ce que vous aurez à faire pour la conduite & établissement de la grande famille à laquelle Dieu a voulu que vous serviez doresnavant de Père & de Mère qui vous est à la vérité une charge bien pesante ; mais celuy qui la vous a imposée, vous estant non seulement une aide, mais un conducteur de vous & des vostres, vous donnera de la porter et y joindre ses bonnes ditions, lesquelles il transférera sur vous & les vostres, comme elles estoient abondantes & manifestes en la conduite de toute le vie de nostre frère de très heureuse mémoire ; duquel la confiance en Dieu jusques à la fin, m'en donne une certaine, qu'il bénira la vefve luy sera mari et père des enfans orphelins. Et desjà, par la bonté de Dieu, apparaissent en eux qui sont en aage propre, des effects signalés de sa grâce, qui nous donnent espérance que le Père revivra en eux, & que ses courts jours seront récompensés en la durée de sa postérité, en laquelle il sera multiplié non seulement en nombre des personnes, mais aussi en ses bonnes qualités.

Et je louë Dieu de ce qu'il vous donne la volonté et le saint courage de les porter à son saint service, & succéder au zèle de son serviteur qu'il a fait entier à sa joye après luy avoir donné d'estre bon serviteur et loyal en l'employ du grand talent qu'il avoit reçu. Or comme Dieu luy avoit donné un jugement solide en toutes choses et une prudence non commune, et en suite une congoissance plus particulière de l'estat de sa maison, et de ce qui vous seroit à tous plus expédient, quand il n'y auroit autre chose que la volonté qu'il a déclarée pour vostre retour à Genève, elle vous devrait estre pour loy. Et aussi je ne doute pas qu'il ne l'aye faite avec grande raison. C'est le païs de vostre naissance & de la plus part de vos enfans, où vous avez plus d'habitudes, où sont vos proches & alliez, & les premiers amis qu'il s'est acquis qui non seulement vous peuvent conseiller en vos affaires, & porter de plus en plus vos enfans à l'obéissance qu'ilz vous doibvent ; mais aussi en cas que Dieu les visitast en vostre personne (ce que le Seigneur destourne) sont plus intéressez à vous succéder en la tutèles, et suivre les ordres nécessaires pour leur subsistance. Vous y aurez plus de consolation, & vous y pourrez promettre plus de franchise. Vous y serez logée, & y vivrez avec des frais plus proportionnez à vostre estat. Et pour les bonnes lettres & les estudes de vos enfans ilz seront en lieu, où s'il n'y a pas tant d'éclat il n'y aura pas moins de profit & de solidité, pour toutes les estudes ausquelles ilz se voudront appliquer.

Si l'Académie d'Heidelberg se restablit par la paix, comme il faut espérer, ilz pourront voir le pais de leurs pères, & y avoir de l'employ, & seront plus à main pour l'y transporter. Et ainsi j'en demeure là avec vous, que vous ne devez point hésiter pour vous résoudre à cette retraicte, en laquelle vous pourrez aisément tirer le revenu de ce que vous laisserez de ce çà, par le moyen du change qui va partout. Et je ne doute pas que Messieurs les curateurs de l'Académie ne pourvoyent à la juste demande du bien heureux défunt, et qu'ilz ne donnent ordre que vous soyez renduë à vostre païs duquel ilz vous ont tiré avec honneur. A quoy puis qu'ilz n'ont pas encore prononcé ce qu'ilz veulent faire, que je préjuge néantmoins par la charge qu'ilz ont donnés à Monsieur le Pensionnaire, je travailleray le plus que je pourray par mes amis ; & en escri à présent à Monsieur de Sommelsdyk pour agir avec celuy que vous me désignerez afin que non seulement ilz pourvoyent à vostre voyage, mais aussi y adjoustent une libéralité digne d'eux, & tant de recommandations qui leur sont faites par les plus qualifiez, et particulièrement pour vous soulager des estudes de Frédéric. Pour vostre aîné, je trouve expédient qu'il vous reconduise chez vous, et en attendant il faudra penser à ce qui sera le plus à propos pour luy. Sur quoy, je le veux entretenir et sonder plus particulièrement,

& tascher de le porter à représenter le Père, qui luy a laissé une si belle réputation, à laquelle il doibt avoir la sainte affection de succéder, et j'espère que Dieu luy mettra au cœur ce qui sera pour son bien, & pour la gloire de celuy, auquel nous nous devons. A quoy je le portray de tout mon pouvoir. J'espère que vous ne partirez pas de ce país sans qu'il nous voye ; & si Dieu me continue la vie & la santé jusques au Printemps, je feray ce qui me sera possible pour vous aller voir et n'y aller pas seul, afin que nous vous puissions dire Adieu & à toute la famille.

Cependant vous n'aurez qu'à me faire sçavoir aux occasions ce que vous estimerez que je pourroy & disposer de tout ce qui despendra de moy, comme d'un homme qui a perdu un vray frère & sincère ami, lorsque vous avez esté privéed'un bon mari, duquel la mémoire me revient à plusieurs heures du jour, et n'en puis parler qu'avec larmes ; jusques à ce que Dieu les essuye par une fin semblable à la sienne.

En attendant laquelle, je prieray Dieu qu'il vous console, conseille & fortifie avec tous les vostres. Ma femme se joint de grande affection avec moy, secondée par la niepce qui vous affectionne & honore parfaitement, et toutes deux vous saluent humblement au Seigneur, comme je fay, & suis de tout mon cœur,

Mademoyselle & très honorée sœur,

*Vostre très humble & très affectionné
frère & serviteur en nostre Seigneur.*

André Rivet

De Breda, le xj décembre 1649.

BSB Munich, Clm 10383/25-26

Jean-Luc TULOT

(La suite de cette correspondance paraîtra dans le prochain cahier).

GENEALOGIE FRIES simplifiée
17^{ème}-20^{ème} siècles



Valentin V Fries °1585, †>1638 x Anne Lüder

Jean Jacques Fries °v. 1621 †1703

x 1649 (I) Véréne Wolf

x (II) 1651 Salome Barbette

x (III) 1694 Marguerite Bocca

Philippe Jacques Fries °1658 †1746

x 1649 (I) Anne Marie Cornetz

x (II) 1693 Barbara Hartmann

x (III) 1698 Cléopée Henric Petri

Valentin Fries °1660 †1746

x 1694 Marguerite Hartmann

Jean Jacques Fries °1685

x 1711 (I) Catherine Spörlin

x (II) 1714 Ursule Bregenzer

Josias Fries °1707 †1751

x 1742 Sara Wirz

Philippe Jacques Fries °1715 †1784

x 1747 Rosine Engelmann

Johann von Fries °1719 †1785

x 1764 Anne d'Escherny

Emanuel Fries °1747 †1789

x 1775 Elisabeth Risler

Philippe Jacques de Fries °1753 †1822

x 1784 Anne Marie Schwartz

Moritz von Fries °1777 †1826

x 1800 (I) Maria Theresia von Hohenlohe

x (II) 1825 Fanny Münzenberg

Emanuel Fries °1778 †1850

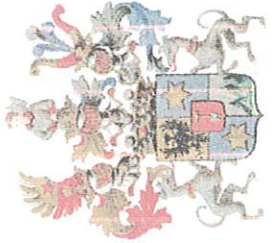
x 1802 Barbe Schlumberger

Jean Fries °1804 †1887

x 1828 Victoire Witz

Lignée autrichienne
des barons de Fries

Lignée autrichienne
des comtes Fries von
Friesenberg



Jules Fries °1831 †1903

x 1868 Mathilde Rothé

Emile Fries °1834 †1914

x 1864 Amélie Rothé

Camille Fries °1871 †1952

x 1922 Marie Keller

Henri Fries °1863 †1934

x (I) 1894 Marcelle Goerich

x (II) Jeanne Georges

Dont postérité

Dont postérité

LA FAMILLE FRIES DE MULHOUSE, CINQ SIECLES D'HISTOIRE

(seconde partie)

I. AVANT-PROPOS

Dans une première partie [1], nous avons relaté comment Valentin III Fries, ancien bourgmestre de Mulhouse, participa activement à une sédition dirigée contre le Magistrat de cette ville, alors république indépendante acquise à la Réforme en 1528-1529. Cette sédition échoua à la suite de l'intervention armée des Cantons protestants suisses. Son fils homonyme Valentin IV tenta lui aussi un coup d'état sans plus de résultat. Banni de la ville, il dut s'exiler à Altkirch ainsi que ses fils Jean et Valentin V. Ceux-ci multiplièrent les revendications auprès de Mulhouse afin de récupérer leur héritage familial confisqué par la ville. Ils durent souffrir les malheurs de la Guerre de Trente Ans qui vit s'affronter en Alsace Français, Suédois, Impériaux, Espagnols et Lorrains. Grâce à la protection de la France et des Confédérés protestants, Mulhouse resta quant à elle à l'abri de ce conflit.

II. MILIEU DU XVIIème SIECLE, LE RETOUR A MULHOUSE.

C'est grâce au fils unique de Valentin V, **Jean Jacques Fries**, arrière petit-fils du bourgmestre Valentin III, que la famille Fries va faire son retour à Mulhouse. Né vers 1621, sa jeunesse se déroula dans la tourmente de la guerre de Trente Ans. On devine donc aisément son désir de pouvoir s'établir à nouveau dans la ville de ses aïeux. Après avoir déposé auprès du Magistrat de la ville une requête en due forme comportant notamment son *mannrecht*, certificat d'ingénuité attestant sa condition d'homme libre, Jean Jacques Fries fut admis à la bourgeoisie en 1649. Ceci nécessitait bien sûr qu'il professât le calvinisme, seule confession admise dans la ville. Ce retour à Mulhouse coïncide donc avec la fin de la Guerre de Trente Ans, l'Autriche ayant dû céder Altkirch et le Sundgau à Louis XIV par la paix de Munster en octobre 1648.

L'admission de Jean Jacques Fries à la bourgeoisie témoigne certainement de la volonté du Magistrat de mettre un terme aux conflits et chicanes qui avaient opposé la ville à la famille Fries, et de prendre en compte les mérites passés des autres représentants de la famille en espérant que le nouvel admis ferait bénéficier la ville de ses propres talents.

Eprouvée par la guerre récente, la position financière et sociale de Jean Jacques Fries se rétablit effectivement rapidement puisqu'il fut nommé échevin (*schoeffel*) dès 1651 et devint l'un des six membres dirigeants (*sechser*) de la corporation, ou tribu des tailleurs (*schnyderzunft*) de 1675 à 1689. Il en fut *zunftmestre* de 1690 à 1702, c'est-à-dire pratiquement jusqu'à sa mort.

En 1699, la tribu des tailleurs de Mulhouse comptait 217 foyers soit 808 personnes. C'était la tribu la plus nombreuse et la plus riche de la ville qui comptait alors 3 300 habitants [2]. Elle réunissait principalement les drapiers et, en nombre moins important, les fileurs de laine, teinturiers, tondeurs de draps, les foulonniers et les tisserands. Beaucoup de ses membres étaient propriétaires fonciers et possédaient quelques arpents de vignes.

On voit que dès son retour à Mulhouse, l'ascension sociale de Jean Jacques Fries a été très rapide puisqu'il se hisse à la tête d'une corporation dont les familles représentent le quart de la population de la ville ! Jean Jacques Fries était lui-même chaussetier (*strumpfsticker*), profession qui lui donnait le droit de fabriquer aussi des tapis, des camisoles et des gants. Cette profession dont la réglementation tatillonne résulte d'une organisation corporatiste, disparaîtra en un siècle avec l'introduction du métier à tisser les bas [3]. En 1699, Jean Jacques Fries habitait une maison donnant sur la place de l'Hôtel de Ville de Mulhouse en face de l'église. Il se maria à trois reprises. Sa descendance est issue de son second mariage avec Salome Barbette, la fille d'un orfèvre de Strasbourg. Il en eut sept enfants, dont notamment Philippe Jacques (1658-1746) et Valentin (1660-1746), la descendance de ce dernier étant détaillée plus loin.

Philippe Jacques Fries était chaussetier comme son père. Il confirma le retour de la famille Fries aux premiers rangs dans la ville. Echevin en 1698, il devint *sechser* de la tribu des tailleurs en 1712, puis fut nommé grand-prévôt d'Illzach en 1727-1730 et Conseiller de Mulhouse de 1726 à 1741. En tant que grand-prévôt, Philippe Jacques Fries recevait la prestation du serment que tous les bourgeois d'Illzach âgés de plus de quatorze ans devaient aux autorités de Mulhouse. De son côté, Philippe Jacques Fries devait aussi prêter serment d'assister la communauté d'Illzach de ses conseils, de faire droit impartialement à ses plaintes, de recouvrer équitablement les impôts, d'assister le maire d'Illzach et les représentants, de garantir aux habitants leurs droits et franchises [4]. En 1742, Philippe Jacques Fries fut nommé bourgmestre de Mulhouse à l'âge respectable de 84 ans et occupa cette charge jusqu'à son décès quatre ans plus tard. Le portrait de Philippe Jacques Fries, daté de 1711 est conservé au Musée Historique de Mulhouse. Il est le plus ancien connu d'un membre de la famille Fries.

Philippe Jacques Fries, bourgmestre de Mulhouse de 1742 à 1746. Il est ici représenté dans son habit noir de bourgmestre avec collets et rabats de lin blanc. [5]



Philippe Jacques Fries eut huit enfants issus de trois unions, dont un fils, **Jean Jacques Fries**, né en 1685. Celui-ci fut, comme son père, zunftmestre de la puissante tribu des tailleurs. D'une seconde union avec Ursule Bregenzer, issue d'une famille des Grisons, provient la lignée autrichienne de la famille.

III. XVIII^{ème} SIECLE : POUR CERTAINS, L'ATTRACTION DE LA MAISON D'AUTRICHE

Johann Fries, né en 1719, était le second fils de Jean Jacques Fries et d'Ursule Bregenzer. Il dut quitter Mulhouse de bonne heure car on le retrouve, âgé de 25 ans, dans les Pays-Bas autrichiens, faisant partie d'une commission chargée de s'occuper du ravitaillement des armées anglaise et autrichienne en guerre contre la France. L'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche s'était entourée vers 1741 d'un cercle de conseillers de talent. Parmi eux, figurait le comte von Kaunitz alors ministre des Pays-Bas autrichiens. Kaunitz s'attacha à son tour des collaborateurs de valeur qui travaillaient dans ses bureaux à Bruxelles. C'est là que se présenta à lui Johann Fries. Ayant décelé ses dons, Kaunitz lui confia un rôle au sein de la commission qui venait d'être constituée afin de gérer les fonds versés à l'Autriche par l'Angleterre pour l'effort de guerre contre la France. Johann Fries y acquit la connaissance du fonctionnement de la monnaie dans le Saint-Empire.

Kaunitz chargea Johann Fries d'une mission à Londres pour aller recouvrer des fonds que l'Angleterre avait promis à l'Autriche, mais jamais versés. Pendant plusieurs mois, Johann Fries eut le loisir de rencontrer des banquiers et des hommes d'affaires de Londres, ce qui accrut son expérience.

Vers 1750, Johann Fries eut une idée qui devait faire sa fortune. Une contrebande énorme s'était développée sur les thalers en argent frappés, qui étaient alors très recherchés. Constatant le coût et les efforts inutiles pour lutter contre la contrebande, Johann Fries proposa au département du Commerce autrichien que l'Etat se charge lui-même de vendre ou de faire vendre ses "bons" thalers à l'étranger. En 1752, une ordonnance accorda à Johann Fries le privilège d'exporter des thalers, avec un agio minimal de 5%. Ceci fut à l'origine de la

fortune de Johann Fries. Pendant 24 ans, plus de 20 millions de thalers furent vendus dont Johann Fries tira un bénéfice d'un million [6]. Il garda le monopole de l'exportation des thalers pendant toute cette période, ce qui créa de nombreux envieux. Du côté financier et industriel, Johann Fries multiplia les projets : avec la création de la banque Fries et cie. Johann Fries prit une part importante dans les échanges commerciaux entre l'Autriche et l'Orient, créant une commandite destinée à exporter des marchandises autrichiennes vers Constantinople. En 1751, il fonda en Autriche une fabrique d'étoffes et de couvertures et une autre entreprise de tissus de laine en Bohême. Il prit également la direction des fabriques de soie impériale et royale à Vienne et fut nommé Conseiller du commerce. Johann Fries créa une fabrique de soie et de velours dans le faubourg de Vienne qui prospéra rapidement et compta 100 métiers en 1767. Il créa encore une chaudronnerie de cuivre à Weissenbach près de Vienne [7]. En 1761, il acheta en Autriche le château et la seigneurie de Vöslau en Basse-Autriche. Il y créa en 1770 un vignoble à partir d'un cépage importé du Portugal. Son activité inlassable au service de l'Autriche lui valut les titres de chevalier, baron, puis de comte du Saint-Empire. Il épousa en 1764, à la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris, Anne d'Escherny de Pourtalès. Devenu immensément riche, il fit construire en 1783 le palais Fries (*Friesisches Palais*) à Vienne, connu aujourd'hui sous le nom de palais Pallavicini. Mais son existence devait connaître une fin tragique : on le retrouva noyé en 1785 dans une pièce d'eau des jardins de son château de Vöslau. Il laissait derrière lui une fortune de plus de 3,5 millions de florins qui, comme on va le voir, allait être dilapidée par ses descendants.



Portrait du comte Johann von Fries, vers la fin de sa vie. Gravure de Johann Baptist Lampi.

Johan Reichgraf von Fries.
geb. in Wien den 17. May 1719 gest. in Wien den 27. Juny 1785

Son fils aîné, **Joseph von Fries**, était épris d'art et d'antiquités dont il se constitua une magnifique collection. Il décéda cependant à l'âge de 23 ans, des suites d'une malaria contractée en Italie. Son frère cadet, **Moritz von Fries**, était l'un des hommes les plus riches d'Autriche. Mécène de Beethoven, c'est à lui que le compositeur dédia sa symphonie n°7 et

des sonates pour violon et piano. Moritz von Fries épousa en 1800 la princesse Maria Theresa von Hohenlohe. D'un caractère léger et dépensier, il mena un train de vie si fastueux que son capital fut entamé en dépit de ses revenus importants. Par ailleurs, les affaires de la banque Fries déclinèrent nettement à partir de 1815. La participation de Moritz von Fries dans sa banque se réduisit au fil des années. Moritz von Fries n'avait pas la main heureuse dans les affaires; Ses initiatives se révélant des échecs, il dut vendre progressivement des biens et déclarer la banque Fries en faillite au printemps 1826. Cette même année, brisé physiquement et moralement, Moritz von Fries s'éteignit à Paris auprès de sa seconde épouse, Fanny Münzenberg qu'il avait épousée l'année précédente. Il repose au cimetière du Père-Lachaise. Ses collections furent vendues en 1827-1828, dont le Musée du Louvre possède des œuvres.

Sans entrer ici dans le détail de la descendance autrichienne de Moritz, on mentionnera simplement son petit-fils, le comte **August von Fries** (1841-1918) qui est l'auteur de l'ouvrage *Die Grafen von Fries* [8]. Le petit-fils d'August von Fries, le comte **Hans Fries von Friesenberg** est décédé en juin 2010. Il est inhumé dans la crypte de l'église paroissiale de Bad-Vöslau édifiée par ses ancêtres. Avec lui s'est éteint le dernier représentant de la lignée des comtes de Fries en Autriche.

Mais le comte Johann Fries n'est pas le seul représentant de la branche autrichienne : en effet, celui-ci avait appelé auprès de lui son neveu, **Philip Jacob Fries**, né en 1753, fils du pasteur de Mulhouse Philippe Jacques Fries (1715-1784) et de Rosine Engelmann. Philipp Jacob le jeune représenta les intérêts de son oncle dans l'association que celui-ci avait formée dans une manufacture d'impression de tissus à Friedau en Autriche.

Philipp Jacob Fries était propriétaire d'une fabrique au sud-est de Vienne, dont le capital dépassait un million de florins, où la banque Fries était intéressée pour plus de la moitié, faisant travailler plus de 20 000 personnes pour la filature, le tissage et l'impression. En 1796, Philipp Jacob von Fries acquit à Mulhouse un hôtel construit sur la place Guillaume Tell par le fabricant Hans Vetter-Hofer, un des animateurs les plus actifs de l'industrie mulhousienne débutante. N'ayant guère habité cette propriété, Philipp Jacob, qui résidait à Vienne, la revendit en 1804 à son neveu l'industriel François-Joseph Blech [9]. La ville acquit par la suite cette propriété qui devint successivement le Musée Technologique de la Société Industrielle de Mulhouse jusqu'en 1924, puis une Ecole supérieure de commerce et enfin le Musée Historique de Mulhouse en 1938. Un fils de Philipp Jacob, Philipp Jacob Moritz von Fries se maria avec Antonia von Rosner. De cette union provient la lignée des barons autrichiens von Fries-Tersch encore représentée aujourd'hui.

IV. XVIIIème SIECLE : POUR D'AUTRES, LE VENT DES IDEES NOUVELLES

Valentin Fries (1660-1746) que nous avons mentionné plus haut, fit partie comme son père et son grand-père de la puissante tribu des tailleurs de Mulhouse. De son union avec Margreth Hartmann, issue d'une famille patricienne de Mulhouse, naquirent sept enfants, dont Josias Fries en 1707. Le jeune Josias choisit une profession nouvelle dans sa famille, celle d'épicier (*specierer*).

Comme tous les artisans de Mulhouse, l'épicier doit apprendre son métier par apprentissage pendant une durée de trois ans, ce à quoi les maîtres de la profession (*die Herren Specierer*) veillent scrupuleusement. Il vend trois catégories de marchandises : des denrées alimentaires (thé, café, safran, oublies, vin), des produits utilisés par les artisans et les manufactures d'impression d'étoffes (colorants, alun, amidon, térébenthine) et des articles d'usage quotidien (tabac, chandelles, papier, savon, poudre à fusil). Il fabrique lui-même certains produits. L'origine de ces marchandises est très diverse : Europe, Amérique, Asie, Afrique [10]. Il s'agit donc par nature, d'une profession qui exige de sortir du cadre étroit de Mulhouse qui est alors une enclave protestante autonome dans l'Alsace rattachée au royaume de France.

Il est probable que ces contacts avec l'extérieur ont incité Josias Fries à suggérer à son fils Emanuel, né d'une union avec une jeune fille de Bâle, Sara Wirz, à entreprendre des études universitaires qui élargiraient aussi son horizon. En effet, le jeune **Emanuel Fries**, né en 1747, est immatriculé à l'Université de Bâle à l'âge de douze ans et étudie la médecine. Il soutient sa thèse (*Disputatio*) à Strasbourg en 1771 sur l'usage du forceps dans l'accouchement. Il est nommé médecin de Mulhouse et médecin de l'hôpital de la ville. A ce dernier titre, il est tenu de se rendre au moins deux fois par mois à l'hôpital, de surveiller le chirurgien qui y est affecté et de vérifier les médicaments livrés par les pharmaciens.

Un élément nous semble particulièrement caractéristique pour attester l'ouverture d'esprit mentionnée ci-dessus : en novembre 1775, Emanuel Fries est l'un des huit membres fondateurs de la *Gesellschaft zur Beförderung des guten Geschmacks und der Wissenschaften* (Société pour la Propagation du Bon goût et des Belles Lettres"). Ces jeunes bourgeois fondateurs appartiennent tous au milieu intellectuel de Mulhouse. La Société, qui se réunit une fois par semaine le mercredi ou le vendredi, permet d'entendre des lectures d'études originales et inédites, de discuter d'articles de journaux et de périodiques auxquels elle s'est abonnée comme le *Journal Encyclopédique*, *Le Mercure de Hollande* (rédigé en grande partie par des réfugiés calvinistes persécutés en France, et qui prêchait avant tout la tolérance). Certains membres font des présentations sur des sujets choisis par eux-mêmes ou par la Société. On lit également *l'Encyclopédie* et on discute des écrits de Voltaire, Rousseau et de Montesquieu. Leurs membres applaudissent le mépris de certains auteurs pour *les préjugés*, *le fanatisme*, *les superstitions*. Bien qu'au départ limitées à une élite intellectuelle et sociale à Mulhouse, ces remises en cause des traditions, cette volonté de se référer à la pensée française, préparent l'évolution des mentalités d'une plus large fraction de la société mulhousienne [11]. Ces actions préparent la voie au grand bouleversement qui va bientôt jeter Mulhouse dans les bras de la France. Compte tenu des idées audacieuses d'Emanuel Fries, il n'est pas non plus surprenant de le voir participer comme associé aux débuts de l'industrie des toiles imprimées (les *indiennes*) à Mulhouse : il figure en effet en 1786, comme associé dans la maison d'impression Meyer, Schmaltzer & Cie.

V. XIX^{ème} : LE TEMPS DES PATRONS DE L'INDUSTRIE TEXTILE MULHOUSIENNE TRIOMPHANTE

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, trois jeunes mulhousiens, Jean-Henri Dollfus, Jean Jacques Schmaltzer et Samuel Koechlin avaient créé à Mulhouse un atelier pour la préparation des étoffes colorées au pinceau, appelées indiennes. Cette industrie, qui aura un développement prodigieux, est à la base de toutes les autres branches auxiliaires ou complémentaires : la filature et le tissage du coton, l'industrie chimique, la construction mécanique en Alsace. Ce développement remarquable va avoir une contrepartie : l'industrie mulhousienne et sa richesse vont devenir vulnérables au regard des dispositions douanières et administratives que lui impose la France. En 1759, pour protéger la Compagnie des Indes, l'intendant Calonne obtient la défense de *l'introduction d'aucune toile de coton et des mousselines venant de l'étranger*. Or Mulhouse et ses manufactures sont considérées comme étrangères au regard du royaume de France. En 1785, l'intendant d'Alsace dévoile son jeu :

- si vous voulez être traités comme le reste de la province, vous n'avez qu'à vous mettre dans la même situation ; acceptez la souveraineté du roi de France.

Après l'envoi de plusieurs députations à Paris pour plaider la cause de Mulhouse, les années suivantes voient alterner espoir et découragement dans des négociations tortueuses avec la France. En 1791, un cordon de onze bureaux douaniers est établi autour de la ville. Souffrant du manque de matières premières, de pénurie, de la jalousie du Haut-Rhin demeuré en majorité catholique, la bourgeoisie est convoquée début 1798 pour donner son avis sur la réunion avec la France. Le parti de la réunion l'emporte par 591 voix contre 17. L'éclat des cérémonies de la réunion avec la France le 15 mars 1798 cache mal l'amertume de certains mulhousiens qui regrettent la perte des libertés de leur ancienne république. Mais les esprits sont aussi absorbés à Mulhouse par le développement des indiennes. Celui-ci est d'autant plus remarquable que rien ne semble destiner Mulhouse à devenir la première ville industrielle d'Alsace : absence de charbon et de matières premières à proximité, éloignement de la mer. Les industriels mulhousiens vont triompher de ces obstacles grâce à leur travail et à leur cohésion sociale, à leur souci du perfectionnement technique. Ces industriels sont tous calvinistes, caractéristique que l'économiste Max Weber a reliée à la naissance du capitalisme moderne. Cette bourgeoisie industrielle mulhousienne présente un caractère quasi monolithique caractérisé par la solidarité morale et économique qui unit ces grandes familles de Mulhouse dont la cohésion est renforcée par de nombreux mariages. Cette trentaine de familles constitue un groupe très fermé qui n'admet guère d'élément nouveau.

C'est dans ce contexte qu'évoluent les représentants de la famille Fries: **Emanuel Fries** (1778-1850), fils du docteur Emanuel Fries, s'illustre comme dessinateur dans la maison d'impression Blech-Fries et joue un rôle important dans le succès de cette société renommée par la qualité de ses créations. On réalise à cette époque le rôle décisif joué par le dessinateur pour que les productions mulhousiennes imposent leur qualité et leur originalité face à celles fabriquées à moindre coût en Angleterre. Emanuel Fries devient maire-adjoint de Mulhouse en 1823. A partir de cette date, il se consacre exclusivement à la peinture, se spécialisant dans les natures mortes de fleurs et de fruits.

Autoportrait d'Emanuel Fries, dessinateur de la Maison Blech-Fries de Mulhouse.

Reproduit dans [5]

Coll. privée.

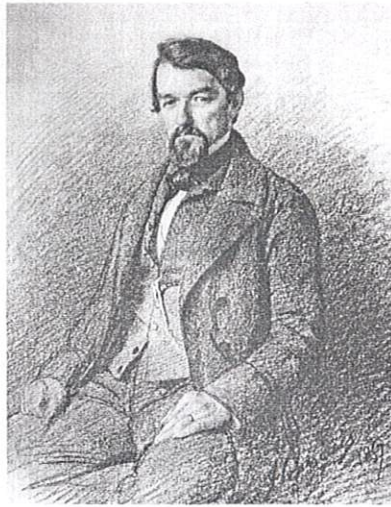


Son fils **Jean Fries** (1804-1887), suit un exemple classique dans le milieu mulhousien où les alliances matrimoniales se nouent dans le patronat industriel local : il épouse Victoire Witz, fille d'un fabricant et négociant et fonde en 1835 une manufacture à Guebwiller. Celle-ci inclut le blanchiment, l'apprêt, l'impression sur tissus. En 1840, elle emploie 200 salariés. Dès 1836, ses produits sont présentés à l'exposition des produits de l'Industrie, organisée par la Société Industrielle de Mulhouse.

Jean Fries introduit une innovation technique : le blanchiment continu des tissus, par opposition au trempage dans des bains successifs de carbonate de soude et d'acide sulfurique. C'est probablement aussi à lui que l'on doit l'introduction en Alsace vers 1840 du lustrage ou du glaçage des étoffes, procédé dans lequel de la cire est rapidement frottée sur l'étoffe puis lustrée avec un galet d'acier poli ou de verre.

Jean Fries participe aussi aux débats qui agitent le patronat sur les logements ouvriers : il soumet un projet d'habitat collectif, à caractère fouriériste et phalanstérien. Ce projet, par trop révolutionnaire pour l'époque, ne fut cependant pas adopté par la Société Industrielle de Mulhouse. Mais la conjoncture devient progressivement plus difficile pour les manufactures d'impression, et en 1850, Jean Fries est contraint de céder son entreprise qui sera transformée en filature et tissage.

*Jean Fries en 1857.
Portrait par François-Louis Français.
Reproduit dans [5]
Coll. privée.*



Tous les fils de Jean Fries se destinent à l'industrie textile : **Jules Fries (1831-1903)**, part très jeune pour la Russie avec ses deux plus jeunes frères Robert et Ernest. Il y a alors en Russie une petite colonie alsacienne, en particulier mulhousienne. L'indiennage est alors en plein essor et le tsar Alexandre Ier, qui souhaite porter son industrie au premier plan, a promulgué en 1822 un décret douanier interdisant l'importation de toiles imprimées et encourageant la création de nouvelles usines en Russie. La compétence technique des mulhousiens est alors très recherchée. La Russie semble avoir exercée sur les jeunes mulhousiens une attraction particulière [12], les contrats proposés étant bien supérieurs à ce qu'on pouvait trouver en France. Ayant ainsi amassé un pécule suffisant, les frères revinrent en Alsace quelques années plus tard.

Leur frère **Emile Fries (1834-1914)**, quitta la maison paternelle à douze ans, entra en apprentissage dans la maison De Barry-Merian à Guebwiller et suivit pendant un an un cours de tissage à Lyon pour se perfectionner dans la théorie du tissage. Il se rendit ensuite dans une grande fabrique à Manchester où il gravit les échelons pour devenir le chef d'une fabrique de cotonnades. Cependant, découragé par le marasme des affaires en Angleterre, Emile Fries revint en France et prit la direction de l'école de Tissage Mécanique à Mulhouse qui venait juste d'être créée par la Société Industrielle. Redoutant la concurrence anglaise, la société voulait apporter une réponse en investissant dans l'enseignement de la filature et du tissage. Riche de son expérience anglaise, Emile Fries était tout désigné pour répondre à ce défi.

VI. 1870-1945 : DANS LES DECHIREMENTS DE TROIS CONFLITS

La défaite de 1870 conduisit nombre d'alsaciens à un choix déchirant : le traité de Francfort leur laissait le choix de devenir allemands ou d'opter pour la nationalité française en quittant l'Alsace avant le 1^{er} octobre 1872. C'est ce dernier choix que fit Jules Fries, mentionné ci-dessus, qui vint habiter à Paris. Il y inscrivit tout naturellement ses enfants à l'Ecole Alsacienne qui venait d'être créée. Ses fils, Camille et Jules Fries, vécurent donc une jeunesse déracinée loin de la province natale de leurs ancêtres. Animé par un sentiment patriotique à toute épreuve, **Camille Fries** (1871-1952), architecte, fut commandant d'une batterie d'artillerie pendant la première guerre mondiale. S'illustrant dans les combats de Champagne en 1915, de l'Argonne et de Verdun en 1917-1918, il fut fait officier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de l'armée. Il fut engagé volontaire en 1939 et membre de la Commission de réquisition du Haut-Rhin. Contraint de quitter l'Alsace lors de l'avancée des troupes allemandes en 1940, il se réfugia chez sa cousine Cécile de Ces-Caupenne, née Fries, qui possédait le château de Soubes à Mugron dans les Landes. Le frère de Camille, **Jules Fries** (1874-1957), étudia à l'Ecole des Langues Orientales puis suivit les cours de l'Ecole Coloniale. Administrateur des services civils de l'Indochine à partir de 1900, il fut chargé de la création et de l'organisation du service de la Sécurité en Annam et de l'organisation du Ministère de l'Instruction publique. Il fut enfin nommé Résident supérieur de l'Indochine en Annam de 1922 jusqu'à 1928, date de son retour en France. Ce haut poste lui valut d'être proche du jeune Bao Daï, prince héritier de la couronne en 1922, dernier empereur du Vietnam en 1926. Jules Fries se retira vers la fin de sa vie à Vernon.

Henri Fries (1863-1934), fils d'Emile Fries mentionné ci-dessus étudia tout d'abord à Mulhouse, puis à l'Université de droit à Genève pour éviter d'étudier dans l'Alsace occupée. Après avoir suivi des cours à l'école de filature et de tissage dirigée par son père, il dirigea la grande entreprise de tissage Gros-Roman de Wesserling, puis les établissements Dollfus-Noack à Mulhouse qu'il quitta en 1922. Son fils **Pierre Fries** (1895-1965), fit des études à Mulhouse. Lorsque la guerre éclata, il choisit, après un passage dans la Légion étrangère, de combattre pour la France. Comme son parrain Camille Fries, il servit dans l'artillerie en combattant à Verdun, dans la Somme et en Champagne. Il fut notamment décoré de la croix de guerre et fut chevalier de la Légion d'honneur. Après la guerre, il étudia à l'Ecole de Chimie de Mulhouse et dirigea des usines de la société la Viscose à Vaulx-en-Velin, puis à Arques-la-Bataille et à Echirrolles.

VII. LA FAMILLE AUJOURD'HUI

Les derniers conflits ont créé une rupture décisive puisque les représentants de la famille ont quitté l'Alsace : ainsi **Jean Fries** (1925-2008), fils de Camille, né à Colmar où il passa son enfance. En vacances d'été à Riva-Bella près de Caen en 1939, il ne devait plus revoir l'Alsace avant la fin de la guerre. En compagnie de sa mère et de sa sœur, il vécut durant les années de conflit d'abord à Riva-Bella puis, rejoint par son père démobilisé, à Mugron, dans le sud-ouest de la France avant de s'installer à Saint-Germain-en-Laye en septembre 1940. A dix-sept ans il intègre un groupe de résistance lié au réseau Elite-Thermopyles. Sa fausse carte d'identité porte le nom de Michel Debrenne. Après ses études aux lycées de Saint-Germain-en-Laye, puis Chaptal à Paris, il intègre l'Ecole Supérieure

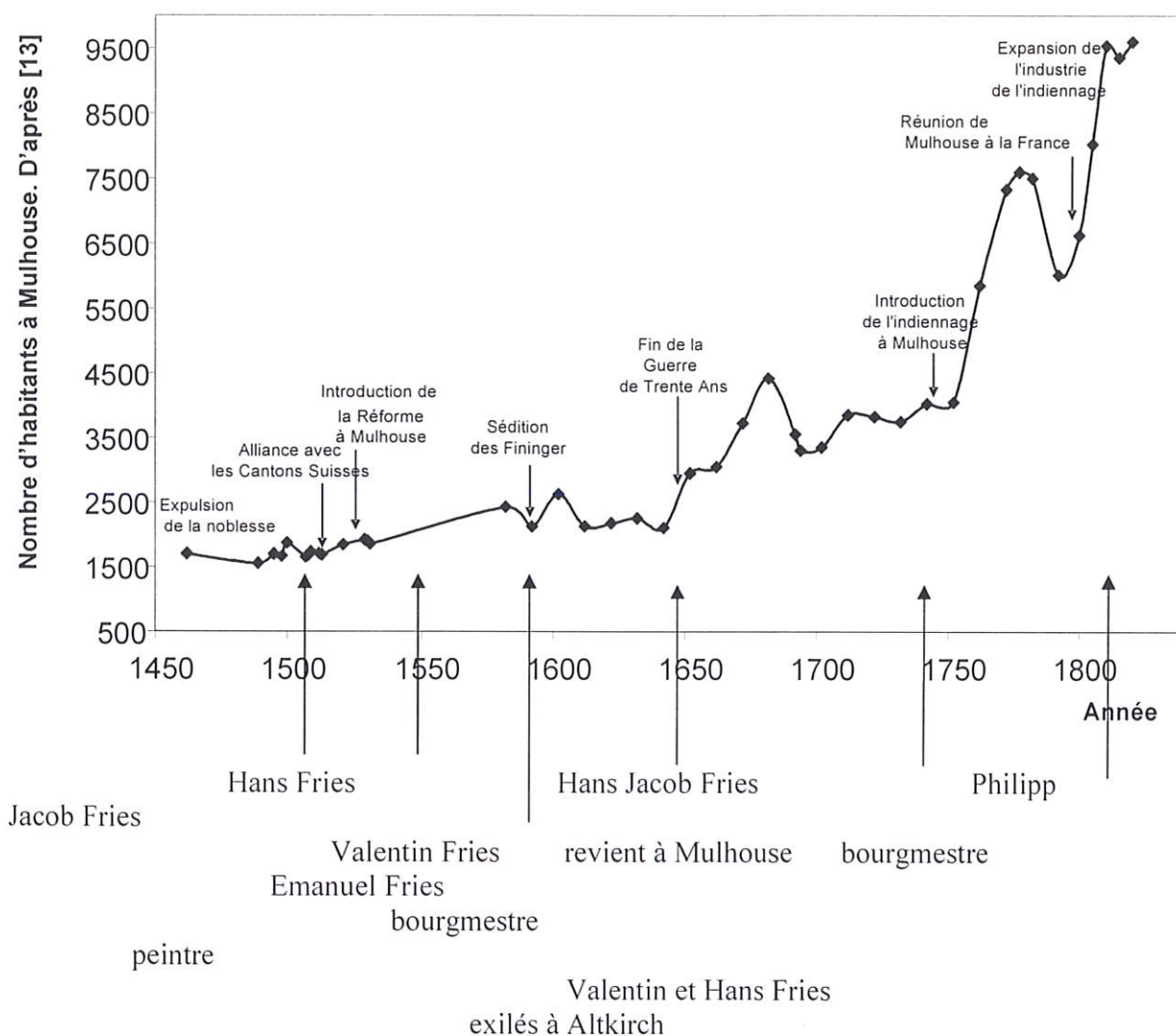
d'Electricité dont il sort ingénieur en 1948. Passionné par la physique et plus particulièrement par la thermodynamique, il rejoint la société Alsthom en cette même année 1948 (devenue Alstom en 1998), entreprise qu'il ne devait jamais quitter. Jeune ingénieur, il travaille sur les chantiers français d'électrification durant l'après guerre, puis il crée, en 1965, la première grande filiale étrangère d'Alsthom, en Espagne. Depuis ses bureaux de Madrid, il conquiert le marché sud-américain. De retour au siège parisien en 1975, il dirige l'ensemble de l'activité d'exportation des centrales énergétiques d'Alsthom. Au dire de ses anciens collaborateurs il fera passer Alsthom du stade de l'artisanat à celui d'industriel faisant partie des leaders mondiaux des centrales énergétiques. Président d'Alstom Export, il voyage inlassablement : l'Iran, la Chine, l'Inde ... Son passeport portera les tampons de quatre vingt pays. Passionné tant par la technique que par l'art de la négociation, il est apprécié aussi bien de ses collaborateurs en France, que par ses clients et partenaires à l'étranger. En 1989, il installe à Paka en Malaisie et en partenariat avec l'entreprise japonaise Mitsubishi, la première centrale à cycle combiné jamais construite, ce qui lui vaudra l'estime de ses confrères japonais qui lui adresseront leurs vœux jusqu'à son dernier nouvel an.

Très affecté durant sa retraite par le déclin d'Alstom durant les années 2000, c'est avec bonheur qu'il observera la résurrection qui suivra. Le 13 octobre 2011, trois ans après son décès, à l'initiative de ses anciens collaborateurs et en présence de son fils Eric, une émouvante cérémonie a lieu à l'usine Alstom de Belfort : la salle de réunion du nouveau siège de l'usine est inaugurée et porte le nom de Jean Fries. Salle de prestige destinée à recevoir les clients étrangers, elle est dominée par son portrait réalisé par un peintre belfortin. Sous la toile, on peut lire un court panégyrique sur Jean Fries rédigé par Monsieur Bernard Lebrun, son ancien directeur financier. A la fin, il y est inscrit « *Ne l'oubliez pas. Vous travaillez dans ses pas.* ».

Nous citerons encore **Christiane Fries-Scrivener**, fille de Pierre Fries ci-dessus, mariée à Pierre-André Scrivener. Elle a dirigé l'Actim (Agence pour la Coopération Technique Industrielle et Economique) de 1969 à 1976 et fut nommée en 1976 par Valéry Giscard d'Estaing Secrétaire d'Etat à la Consommation au sein du ministère de l'Economie et des Finances. Elle a fait voter les lois sur la consommation qui portent son nom et remplacent celles de 1905, en visant à mieux protéger les consommateurs. Elle a été Secrétaire générale adjointe du Parti Républicain, et élue en 1979, parlementaire européen sur la liste Union pour la France en Europe. Elle a été rapporteur du budget de la Communauté de 1979 à 1989. En 1989, François Mitterrand la choisit comme membre de la Commission des Communautés européennes, responsable de la fiscalité et de l'union douanière au sein de la Commission européenne (1989-1994) Elle a contribué notamment au rapprochement de la T.V.A des pays communautaires. Christiane Scrivener a été membre du conseil d'administration des Assurances Générales de France de 1986 à 1989, membre du Conseil d'EdF, médiateur auprès de la Société Générale depuis 1996, présidente de Plan international depuis 1997, membre du conseil d'administration de l'Alliance Française (1997-2002).

VIII. EPILOGUE ET CONCLUSION

La figure ci-dessous illustre le développement démographique de Mulhouse et situe parallèlement la participation de certains membres de la famille Fries dans son histoire.



On peut s'interroger sur la raison pour laquelle la famille Fries n'a pas joué un rôle encore plus grand à l'égal des Dollfus, Koechlin ou Mieg, dans l'aventure industrielle mulhousienne au XIXème siècle. L'explication nous semble double : d'une part, ses représentants à Mulhouse ont été moins nombreux que ceux des familles précitées, les Fries n'ayant été autorisés à rentrer à Mulhouse qu'au milieu du XVIIème siècle. Or les «grandes» familles mulhousiennes sont aussi des familles nombreuses, un nombre élevé de représentants permettant de faire jouer à plein le réseau familial. D'une certaine façon, les Fries ont continué à payer le prix de leurs rébellions de 1587-1590. Par ailleurs, certains de ses membres avaient déjà choisi des horizons plus lointains, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, l'Amérique, leur champ d'action ne se limitant plus à celui de la cité de leurs ancêtres.

Enfin, on peut se demander s'il existe, au travers des différents portraits qui viennent d'être brossés, un trait commun familial. Il nous semble que ce qui caractérise beaucoup d'entre eux est d'avoir été, à un moment ou à un autre, en avance sur leur temps, et d'avoir pris des risques pour changer l'ordre des choses : c'est le cas de Hans Fries qui embrasse et soutient la Réforme à ses débuts et qui promeut l'alliance de Mulhouse avec Bâle, de Valentin III Fries qui tente un pari politique et religieux audacieux, même si celui-ci se solde par un échec. C'est le cas de Johann Fries, financier de génie qui comprend avant l'heure la toute puissance du marché que le pouvoir doit habilement guider, mais ne peut interdire. C'est encore le cas du Docteur Emanuel Fries, un des premiers à réaliser que le mode du gouvernement de Mulhouse, renouvelé par cooptation au sein d'un nombre très limité de familles, est devenu caduc au moment où le vent de la liberté commence à souffler en France. C'est aussi le cas d'Emanuel et de Jean Fries qui se lancent dans l'exaltante aventure de l'indiennage, et de leurs descendants qui choisissent des horizons plus lointains. C'est enfin le cas aujourd'hui, des membres de la famille qui ont choisi d'embrasser différentes voies dans l'industrie, la médecine, ou la politique, et qui perpétuent cette tradition.

Dominique KAPLAN Eric FRIES

Références :

- [1] *La famille Fries de Mulhouse, cinq siècles d'histoire*, Cahiers du Centre de Généalogie Protestante, n°119, pp.140-149.
- [2] R. OBERLE : *Mulhouse au siècle de Louis XIV : étude démographique*, Revue d'Alsace, n°110, 1984, pp. 99, 107.
- [3] E. WALDNER : *L'ancienne confrérie des bonnetiers du Haut-Rhin*, Bulletin du Musée Historique de Mulhouse, t. XVIII, 1894, p. 7.
- [4] J. LUTZ : *Illzacher Chronik auf Grund meist ungedruckter Quellen*, 1898.
- [5] C. SCHLUMBERGER : *Portraits Mulhousiens de la fin du XVIème au commencement du XIXème siècle*, 1906
- [6] P. FLANDRIN : *Les Thalers d'argent. Histoire d'une monnaie commune*, 1997
- [7] M. MUTTERER : *Le comte Jean de Fries et ses fils*, Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse, Tome IC, n°8, octobre 1933.
- [8] A von FRIES : *Die Grafen von Fries. Eine Genealogische Studie*, 1883.
- [9] L.G. Werner : *Topographie historique du Vieux Mulhouse*, 1949, p. 119.
- [10] I. URSCH-BERNIER : *Les épiciers mulhousiens : inventaires de boutiques de la fin du XVIIIème siècle*, Annuaire Historique de Mulhouse, t. 13, 2002.
- [11] A. STOEBER : *Notice sur la Société pour la Propagation du Bon Goût et des Belles Lettres à Mulhouse*, Bulletin du Musée Historique de Mulhouse, pp. 53-84, t. VII, 1882.
- [12] A. BRANDT : *Essais sur les Mulhousiens en Russie au 19^{ème} siècle*, Bulletin du Musée Historique de Mulhouse, t. LXVII, 1959.
- [13] P. MIEG : *Etude statistique sur la population de Mulhouse à travers les âges*, Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse, n°3, 1950, pp. 17-18.

RICHARD ONFRAY
OU LES TRIBULATIONS D'UN PROTESTANT INFLEXIBLE

La famille Onfray est présente dans le pays de Lamballe, en Haute-Bretagne, depuis presque trois cents ans. La recherche des origines de la lignée s'est heurtée à des difficultés considérables en atteignant la première moitié du dix-huitième siècle. En effet, plusieurs générations étaient restées fidèles au calvinisme. Les persécutions auxquelles furent soumis les protestants suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, permettent de comprendre à quels obstacles se heurte le chercheur : une grande mobilité des familles et la destruction de nombreuses archives. Le parcours de Richard Onfray illustre à la fois ce qu'a été la vocation forcée à l'errance, fuite à laquelle étaient contraints nombre de réformés, ainsi que la complexité d'en établir les repères. Tout en essayant de retracer l'itinéraire qui fut celui de Richard Onfray, j'ai choisi de relater les étapes de cette recherche compte tenu des aléas rencontrés en chemin.

Des pistes interrompues

A Lamballe

Le chemin vers mes ancêtres avait été interrompu une première fois, après la découverte de l'acte de mariage de François Onfray, sieur du Bourg, mon sixième aïeul, avec Renée Marguerite Veillet demoiselle du Perron, le 9 août 1740 à Lamballe, en la paroisse Notre-Dame. Aucune indication sur le lieu de naissance de ce lointain aïeul n'était mentionnée. François allait devenir, quelques années plus tard, sénéchal de la seigneurie de Langourla.

Grâce à l'exhumation ultérieure de l'acte du troisième mariage, à Merdrignac de *Noble Maître François Onfray sieur du Bourg, avocat en parlement, originaire de la paroisse Notre Dame de Vitré, avec Demoiselle Elizabeth Ruello* le 1er juin 1756, je pus parvenir à situer la ville de sa naissance. A Vitré, je réussis facilement à trouver son acte de baptême. Il avait été ondoyé le 10 janvier 1712, fils de François Isaac Onfray, marchand et de Perrine Théard. Ses parents s'étaient mariés dans la même paroisse, le 19 février 1708. Un fait allait se révéler d'importance. Le 3 février de la même année, François Isaac Onfray, âgé de vingt-six ans, avait abjuré la religion prétendue réformée. Puis, plus rien dans les registres de Vitré. L'obstacle était de taille. Car même les registres paroissiaux réformés de Vitré restaient muets.



Le château de Vitré, où eut lieu le prêche pendant un temps.

Dessin de Léon Gaucherel et Eugène Cicéri, lith. Thierry frères, reproduit dans *Voyages en Bretagne par Taylor et Nodier*, 1845

A Vitré

J'avais fait la rencontre de M. Pierre Halna du Fretay qui était un descendant de Louis Samuel Onfray, marchand, baptisé le 22 septembre 1688 à Argentré-du-Plessix dans la religion catholique, fils de Richard Onfray et de Marie Bedon. Il gardait une généalogie détaillée remontant à cette époque, et me relata que la tradition rapportée par son arrière grand-mère, Cécile-Marie Onfray, était que les Onfray avaient une origine irlandaise. Une réponse commode trouvée quelques générations plus tôt pour combler l'inconnu. De cette branche provenant de Louis-Samuel était issue une descendance nombreuse par les Kersaintgilly, les Raismes, les Hamel du Breuil de Brazay, les Bernard de Courville et les Compaing de la Tour-Girard. Je pus finalement établir que François Isaac et Louis Samuel étaient frères. L'acte de décès survenu à Vitré le 11 octobre 1751 de Jeanne Marie Onfray, quarante et un ans, fille de François Isaac et de Perrine Théard précisait qu'il avait été établi en présence de Louis Samuel Onfray son oncle. François Isaac était donc aussi le fils de Richard Onfray et Marie Bedon. La piste s'arrêtait là.

Il restait à passer au peigne fin les registres paroissiaux réformés de Vitré. J'y trouvai la trace d'une Marie Onfray, seule à porter ce nom localement. Selon toute vraisemblance, elle était une parente de Richard. Elle avait épousé, à une date inconnue, Charles Bazin,

maître écardeur. Le couple avait eu six enfants, entre 1660 et 1668. Marie était morte le 26 octobre 1672 dans la foi réformée. Il y avait bien une trace de Richard Onfray dans les registres paroissiaux réformés figurant le 12 novembre 1679, à l'occasion du mariage d'un certain Pierre Flandrois, de la paroisse de Mouchant (sic) en Poitou, avec Esther Yver de la paroisse de Monsegré, pays de Normandie. Cette dernière était fille de Jean Yver et de Jacqueline Gallier. Avaient apposé leur signature Louis Bridonneau et Richard Onfray, parents et amis. Il s'avère qu'une des filles de Charles Bazin et de Marie Onfray, Judith, avait épousé un Luc Bridonneau à Vitré le 9 septembre 1668. Nous étions en famille. J'avais bien tenté de m'assurer s'il avait existé des registres paroissiaux réformés à Mouchamps. Peine perdue. *Quant aux registres protestants, ils ont disparu depuis longtemps, dans les successives tourmentes que nos premières églises ont traversé.*¹ Il y avait en revanche, des sources à explorer en direction de Monsegré où subsistait la mémoire de la communauté protestante locale. Nous y reviendrons.

Le chemin de Blain

J'avais noté, à la lecture des recensions effectuées par l'Abbé Paris-Jallobert² que les Bridonneau avaient une connexion avec Blain. Le détail ne m'avait pas paru d'un grand intérêt. C'est l'extension des données mises en ligne sur internet qui devait me fournir un détail précieux. Il me fallut encore mettre à profit l'indication donnée par les registres paroissiaux réformés dans l'acte de naissance de Judith à Vitré le 7 septembre 1685³ à partir de laquelle il apparaissait que ses parents Richard Onfray et sa femme étaient des gens du sieur Morel de la Barre, seigneur du château du Pinel. La découverte que celui-ci était un huguenot de Blain, me fit faire un grand pas. La convergence de ces deux indices m'orientait vers les registres paroissiaux réformés de Blain. Une étude de l'église réformée de Blain avait été réalisée.⁴

Si Vitré était une place importante acquise aux réformés grâce à l'influence des princes de la Trémoïlle, la seigneurie de Blain occupait une place particulière en Bretagne puisqu'elle était située au cœur des territoires sur lesquels s'exerçait la tutelle des Rohan. Au tout début du dix-septième siècle, le duc de Rohan, chef du parti huguenot dans le royaume avait choisi pour résidence son château de Blain. Dans cette ville s'était regroupée une communauté réformée de deux cents à trois cents personnes. La construction du temple du Bottier en 1639 est due à sa fille Marguerite⁵.

Parmi les proches de la duchesse se trouvaient les Morel, issus d'une famille d'ancienne noblesse d'Anjou. Gabriel Morel de la Barre avait été un des sept gentilshommes ayant porté les armes du duc Henri II de Rohan à son cortège funèbre en 1638⁶. Jusqu'en

¹ B. Sarrazin, Etude sur l'église protestante de Mouchamps, manuscrit (Société de l'Histoire du Protestantisme Français).

² Anciens registres paroissiaux d'Ille-et-Vilaine : Vitré, église protestante (Rennes, 1890-1894).

³ voir aussi : Le département d'Ille et Vilaine, publié à Rennes en 1927, par Paul Banéat : Argentré-du-Plessix.

⁴ Jean-Luc TULOT Une communauté protestante rurale de Bretagne avant la révocation de l'Edit de Nantes : Blain. Saint-Brieuc, 2010.

⁵ Op. cit..

⁶ Frères Haag, La France protestante, tome VIII, p. 499. Cité par Jean-Luc Tulot (op. cit.)

1664, année de son décès, Gabriel Morel de la Barre exerça les fonctions d'intendant général de la Maison de Rohan et résidait au château de Blain⁷.

Les familles Bedon et Guillet

Le fils de ce personnage, François Morel de la Barre, prit à son service Isaac Bedon. Originaire de la baronnie de Mouchamps, autre possession des ducs de Rohan située en Poitou, le huguenot Isaac Bedon se maria au temple du Bottier à Blain, le 5 novembre 1656, avec Suzanne Guillet. Elle était la fille de Mathurin Guillet, maître arquebusier, et de Sarah Le Vaneux. Isaac Bedon et sa femme, tous deux domestiques de M. de la Barre eurent sept enfants, tous baptisés au temple de Blain : Marie, Anne-Suzanne, Marguerite, Henri, Charlotte, Jeanne et Suzanne. Isaac Bedon entra au service de la duchesse de Rohan comme forestier. L'aînée de ses filles, Marie Bedon, naquit et fut baptisée le 14 octobre 1657. Il eut été logique de trouver à Blain, le mariage de Richard Onfray avec Marie Bedon aux alentours de 1680. Tel n'a pas été le cas, pas plus que le baptême de leur fils François Isaac dont la naissance se situe vers 1682. Il est à remarquer que ne figure aucune trace de l'abjuration de Richard et de sa femme, non plus que celle d'aucune des cinq autres filles d'Isaac Bedon. Ce petit groupe familial avait réussi à s'éloigner de Blain en échappant à l'abjuration forcée. A l'inverse, les registres catholiques de Blain font état de l'abjuration de Isaac Bedon et de sa femme Suzanne le 25 novembre 1685, de même pour leur fils Henri et leur nièce Jeanne. Charlotte abjura à Pontivy en décembre 1685. Samuel Guillet, un frère de Suzanne, qui était marchand à Blain, est mentionné quant à lui, dans la liste des huguenots émigrés à Londres en 1699⁸.

De Blain à Vitré

Les liens existant entre la famille Onfray et Blain sont confirmés par un acte de décès de la fin du dix-huitième siècle. Une fille de François-Isaac, Marguerite Jacqueline Onfray née à Vitré le 19 janvier 1713, fut inhumée à Blain le 19 juillet 1779. Elle était l'épouse du sieur Jean-François Poulard. Huit ans plus tôt, avait été célébré à Blain le mariage entre Marie-Françoise Poulard leur fille, avec Paterné Pallois, capitaine général des Fermes du roi le 5 novembre 1771. La présence de cette branche dans cette ville permet de supposer que la famille Onfray avait conservé des rapports avec l'ancienne communauté des réformés de Blain.

Les archives protestantes sont souvent incomplètes, quand elles n'ont pas été irrémédiablement perdues. Cette recherche illustre toutes les difficultés rencontrées dans ce contexte. Richard Onfray, dont le passage à Vitré est attesté en 1679, avait épousé une demoiselle de Blain, Marie Bedon, et avait probablement vécu à Blain au cours des années 1680. La répression due à la révocation de l'édit de Nantes le contraignit à partir de nouveau. Grâce à la protection de François Morel de la Barre et de sa femme Marguerite de Farcy, Richard et Marie vont trouver refuge près de Vitré. Les Morel de la Barre avaient acquis la seigneurie du Pinel, en Argentré-du-Plessix en 1678⁹. Ils possédaient aussi à proximité le

⁷ Op. cit.

⁸ W. et S. Minet : Registers of the church of Hungerford later Castle Street, H.S.Q.S. vol XXXI, 1928 p. 59. Cité par Jean-Luc Tulot (op. cit.).

⁹ Familles protestantes de Haute-Bretagne au temps de l'édit de Nantes, Jean-Luc Tulot, centre généalogique de l'ouest, 1998.

château de la Roche-de-Gennes. Richard et sa femme vivront quelques années au Pinel au service de M. de la Barre. Après 1688, leur trace est perdue¹⁰. Leurs enfants, François-Isaac, Judith et Louis-Samuel se fondent dans la communauté des marchands vitréens. Aucune mention de l'abjuration de Richard Onfray n'a pu être trouvée.

Au pays de Normandie

Antérieurement, j'avais établi l'existence d'un autre lien familial. A l'acte de baptême du fils aîné de François Onfray, sieur du Bourg, Jean-François, mon quintisaïeul, né en 1741 à Lamballe, figuraient les signatures de Mathurine-Julienne et de Louise Perrine Onfray Painnière ainsi que de h.s. (honorable sieur) de la Painnière Onfray.

Cette famille de négociants était fixée à Guingamp depuis 1714¹¹. Ils ne pouvaient être que des cousins de mes ancêtres, du fait de leur présence à cet événement familial. Les Onfray sieurs de la Painnière ou Pesnière étaient suivis depuis Guillaume Onfray sieur de la Grulière en 1607, fils de Raoul, vivant à Fresnes et Monsegré. Ces deux localités sont limitrophes de Tinchebray. De religion catholique, ils comptaient parmi eux des avocats et des marchands de toiles. Ce nom de Monsegré était celui dont il était question dans l'acte de 1679 cité plus haut (*in A Vitré*). Cette convergence désignait un petit territoire marqué par une forte présence huguenote.

D'où venait Richard Onfray ? D'après les registres réformés de Vitré, il apparaît qu'il était lié aux Bazin, ainsi qu'aux Yver, noms étrangers au pays de Vitré, tout comme l'est celui d'Onfray. Les deux indices évoqués, à savoir la relation avec les Onfray de la Painnière et l'origine de l'épousée au mariage Flandrois-Yver de 1679 désignaient les localités de Fresnes et Monsegré (à présent Montsecret) en Normandie. L'histoire des réformés dans ce terroir a fait l'objet de deux ouvrages de M. Jacky Delafontenelle.

L'église réformée de Fresnes comprenait six paroisses : Fresnes, Montsecret, Tinchebray, La Bazoque, Saint-Quentin-les-Chardonnerets et Saint-Pierre d'Entremont¹². La construction du premier temple de Fresnes date de 1611. Cette communauté a compté jusqu'à sept cents personnes au milieu de dix-septième siècle. Trente-huit patronymes y sont dénombrés. Les Bazin, Onfray et Yver figurent en bonne place parmi les familles réformées connues à Fresnes¹³. S'agissant de ces trois familles, nous avons affaire à ce que l'on pourrait appeler un véritable *génosystème*, terme pouvant se définir par un groupe humain (Bazin,

¹⁰ Richard était déjà défunt en 1755, ainsi que cela résulte de l'acte de sépulture de Louis-Samuel à Vitré le 9 avril 1755.

La généalogie de cette branche nous a été communiquée par M. Thierry Le Huerou-Kerisel avec le concours du centre généalogique de l'ouest. De cette branche est issu le chanoine Onfroy-Kermoalquin, historien de la ville de Guingamp. Quant au lien avec les Onfroy ou Onfray du Bourg, armateurs à Saint-Malo, il reste à préciser.

¹¹ La généalogie de cette branche nous a été communiquée par M. Thierry Le Huerou-Kerisel avec le concours du centre généalogique de l'ouest. De cette branche est issu le chanoine Onfroy-Kermoalquin, historien de la ville de Guingamp. Quant au lien avec les Onfroy ou Onfray du Bourg, armateurs à Saint-Malo, il reste à préciser.

¹² Les Protestants du bocage normand, par Jacky DELAFONTENELLE, 416 pages, Editions du petit chemin, 2007 (page 122).

¹³ Les Protestants de Fresnes, par Jacky DELAFONTENELLE, 598 pages, chez l'auteur, 2010.

Onfray, Yver), concerné par l'unicité d'une même localisation d'origine (Fresnes) et d'un même lieu de migration (Vitré), unis par une même appartenance (la religion réformée, communauté religieuse minoritaire) et exerçant des activités proches (métiers de la toile, emplois de confiance).

Les Onfray exercent à Fresnes les activités de marchands de toiles, de tisserands et même d'horloger. Les registres paroissiaux réformés n'ont pas été conservés, à l'exception des années 1668 à 1670. Les autres informations disponibles sont des actes notariés et les registres catholiques. Un acte a retenu notre attention. Il s'agit du contrat de mariage en date du 23 février 1648, entre Daniel Yver, fils de Charles Yver et de Gillette Bazin, avec Judith Onfrey, fille de défunt Thomas Onfrey et de Catherine Fossard, tous de Fresnes, « qui au plaisir de Dieu, sera fait en la religion prétendue réformée », acte fait en présence de Charles et Jean Yver, frères de David, Jean Chauvin, beau-frère, Catherine Fossard mère, Raoul Leconte, Charles Bazin, Jacques Bazin, Jacques Bazin père et fils, Jérémie Onfrey¹⁴. Figurent à cet acte les noms de Charles Bazin et celui de Jean Yver déjà rencontrés (voir plus haut *A Vitré*), en rapport avec la famille Onfray, à savoir Richard d'une part, et Jérémie à Fresnes d'autre part.

Jérémie Onfrey ou Onfray était né vers 1620. Marchand de toiles, et ancien de l'Eglise réformée de Fresnes, il avait épousé vers 1640, Judith Duchemin et finira par abjurer en 1685. Il a notamment pour enfants David, époux Judith Bazin, dont une fille, Anne, épouse Pierre Briand ; Daniel, époux Louise Yver ; Anne, Gilles et Jacques¹⁵. Plusieurs d'entre eux émigrent à Londres. Jérémie pourrait très vraisemblablement être le père de Richard, qui avait du naître aux alentours de 1650¹⁶.

Concernant David Onfray, frère de Jérémie. Marchand de toiles lui aussi, époux de Madeleine Yver, il était père d'une fille prénommée Judith. Celle-ci aurait pu être l'*Honorable fille Judith Onfray âgée de plus de soixante ans* mentionnée dans les sépultures de Vitré, le 6 juillet 1714. Mais elle épousa, en 1665, Jean de Vere, dont elle eut plusieurs enfants. Il nous paraît improbable que ce soit la même personne.

Concernant Thomas Onfray, mentionné dans l'acte de 1648. Epoux de Catherine Fossard, il était le père d'une fille prénommée Judith, qui épousa Daniel Yver. Mais Thomas était déjà mort en 1648.

Concernant Richard Onfray, habitant à la Queue de Fresnes. Ce cousin de David et Jérémie était horloger et collecteur de taille. Il fut arrêté en 1699 et condamné aux galères pour crime de relaps, après avoir organisé un prêche dans sa maison en dépit de son abjuration. Il est considéré comme un *confesseur* qui échappa au martyre. Il était l'époux de Marie Lelièvre, et père de Thomas, Louise et Gilette. Il ne semble pas avoir eu d'autre enfant.

De Jean Onfray, un autre homonyme, père de Daniel et de Jacques, qui abjurent tous trois en 1685, nous ne savons rien.

¹⁴ J. Delafontenelle, Les Protestants de Fresnes, op. cit. Page 574, source : AD Orne 4D 80/33 p. 254-255.

¹⁵ Id. page 344.

¹⁶ Plusieurs chefs de famille réformés nommés Onfray vivaient à Fresnes.

Les chefs de famille de l'église réformés de Fresnes sont tous parents au demeurant. Les Onfray réformés sont évidemment issus de la même souche que la branche catholique présente à Fresnes. Leurs propriétés et maisons (la Grûlière, la Pesnière pour les catholiques, la Queue de Fresnes pour les réformés) étaient très proches. Selon Jacky Delafontenelle, cette famille était représentée seulement par Jehan Onfrey à Fresnes en 1464, ancêtre commun des branches réformées et catholiques (cf. note 13).

L'exercice du culte réformé est interdit par le roi dans le diocèse de Bayeux et la démolition du temple de la Torrière situé à Fresnes est ordonnée en mai 1679¹⁷, prélude à l'oppression organisée contre les adeptes de la R.P.R. Le départ de Normandie de Richard Onfray peut être daté de ce temps-là.

Un autre élément est à prendre en compte. A la suite de la fuite à l'étranger de plusieurs membres de la famille, leurs biens situés à Fresnes sont confisqués et mis sous séquestre¹⁸. Ils sont revendiqués par les consorts Postel, cousins des fugitifs¹⁹. Il est à noter que David Bazin, fils de Charles Bazin et de Marie Onfray, avait pour épouse Marie Postel, dont il eut neuf enfants nés à Vitré entre 1665 et 1685.

En guise d'épilogue

Fuyant les vexations et les persécutions auxquelles sont soumis les huguenots dans le pays de Tinchebray, Richard Onfray, à la faveur de connexions familiales prenant appui en Bretagne, rejoint vers 1680, l'église réformée de Blain et s'y marie. Mais il est contraint de nouveau au départ, lors de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Il rallie Vitré, sous la protection de la famille princière de la Trémoille. Sa trace se perd après 1688. Le fait de ne pas trouver mention de sa sépulture peut laisser penser qu'il refusa jusqu'au bout d'abjurer sa religion. Il restait fidèle à la foi des siens, aussi inflexible que nombre de membres de sa famille, toiliers du bocage normand. Un des arrières petits-fils de Richard, Jean-François Onfray sieur du Perron, ancêtre direct de l'auteur de ces lignes, en épousant Françoise Guérin à Plénée-Jugon en 1777, s'unissait à une descendante de plusieurs lignées huguenotes de l'église réformée de la Moussaye, un îlot de ferveur protestante en Bretagne²⁰. Ce fait atteste une fois encore, d'une solidarité entre anciennes familles huguenotes, devenues pourtant extrêmement minoritaires dans une Bretagne soumise à un culte uniforme.

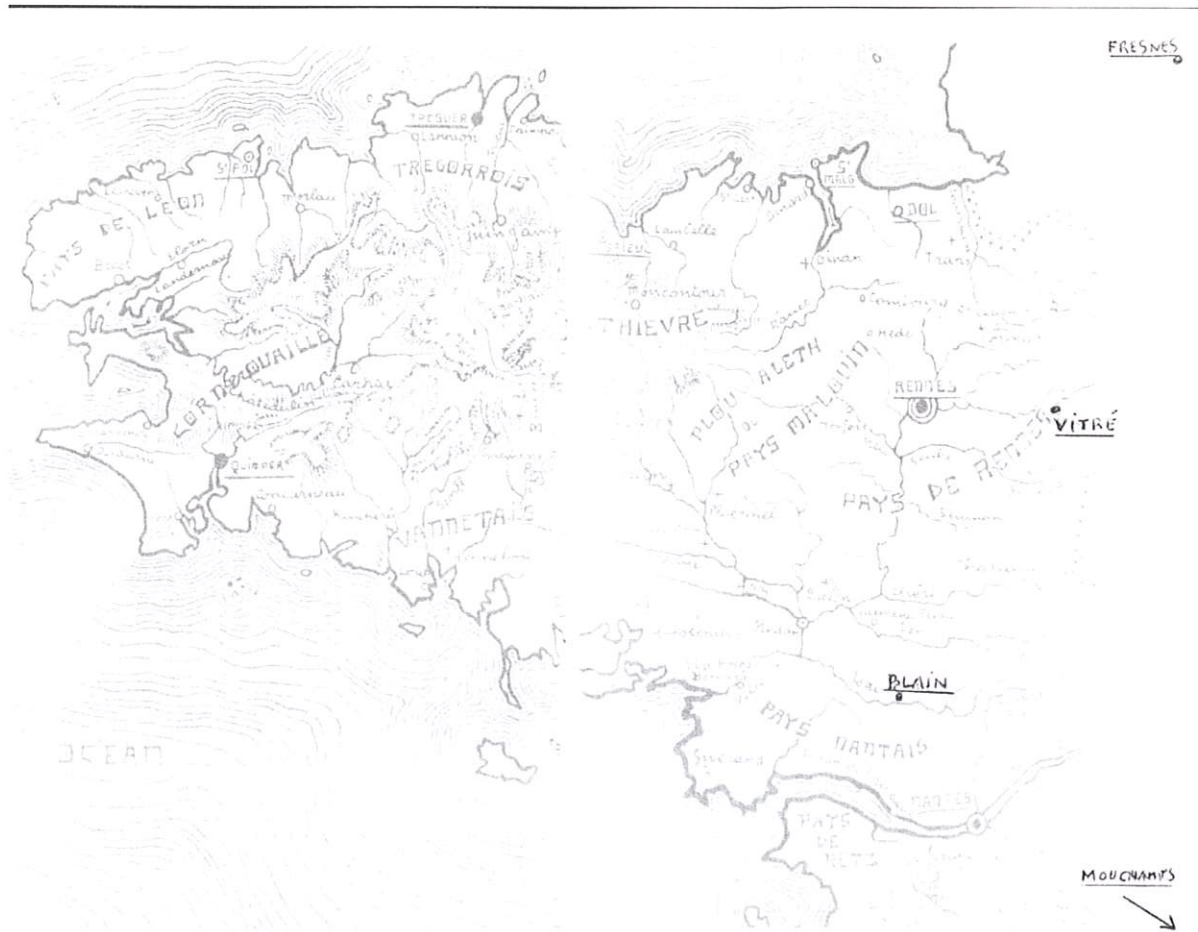
Clade-Guy ONFRAY

¹⁷ Les Protestants du bocage normand Op. cit.

¹⁸ [...] biens ayant appartenu aux sieurs Onfray, Postel et Briand, religionnaires fugitifs, situés en la paroisse de Fresnes, consistant en maison, plants de pommes et poires, prés et terres labourables [...] - Biens en régie. Archives nationales E 2503.

¹⁹ Lettre à l'auteur de cet article de M. Jacky Delafontenelle datée du 25 octobre 1985 : Jean et Louis Postel, tous deux fils de Jean, ainsi que Jean et Thomas Postel, tous deux fils de Thomas, réclamaient dès 1703 la propriété de ces biens.

²⁰ Livre des baptêmes, mariages et mortuaires de l'Eglise réformée assemblée à la Moussaye en Plénée-Jugon, depuis l'an 1619 jusques en l'an 1683, par Claude-Guy Onfray, Editions Res Universis, 1992.



Carte des lieux cités, à partir d'un dessin de Jeanne Malivel in *Histoire de Bretagne par Danio, 1922, Ed. Elor.*

DES CHOUANS EN CEVENNES ET LES CAMPS DE JALÈS

On a souvent comparé à la chouannerie vendéenne le soulèvement contre-révolutionnaire, connu sous le nom de *camps de Jalès*, qui agita les Cévennes du Bas-Vivarais de 1790 à 1802, à la limite du Gard et de l'Ardèche. Les deux mouvements ne sont pas de même importance mais ils ont des objectifs communs, la défense de l'église catholique et de la royauté.



La zone d'action des contre-révolutionnaires de Jalès à la limite du Gard et de l'Ardèche depuis Les Vans, Vallon-Pont d'Arc et Saint-Sauveur-de-Cruzières (Ardèche) à Saint-Ambroix, Rochemade et Barjac (Gard).

En 1789, protestants et catholiques vivent en paix dans la vallée de la Cèze depuis une trentaine d'années. Les uns et les autres accueillent très favorablement la Révolution mais elle ne tarde pas à les diviser. Il y a d'un côté les partisans de l'Ancien Régime et de l'autre les partisans de la Révolution. Les premiers, qui croient le trône et l'église menacés, se recrutent parmi les catholiques, tandis que les protestants embrassent avec enthousiasme les idées nouvelles. C'est ainsi que, sans avoir la même cause qu'autrefois, renaît dans nos Cévennes la querelle entre protestants et catholiques.

[NB : Beaucoup de catholiques sont partisans de la Révolution dont ils constituent la majorité des membres dans bien des communes].

Le 1er camp de Jalès (18 août 1790)

Le 14 juin 1790, une bagarre oppose à Nîmes, patriotes et contre-révolutionnaires et fait 300 morts, principalement des catholiques. Les catholiques de notre région veulent répliquer à ce qu'ils décrivent comme une offensive protestante. Sous le prétexte de renouveler le serment de fidélité à la Nation, Louis Bastide de Malbosc, maire de Berrias, invite toutes les municipalités catholiques du Bas-Vivarais, de l'Uzège et d'Alès à une assemblée fédérative, le 18 août 1790, à Jalès, un lieu-dit de la commune de Berrias à un dizaine de kilomètres au dessus de Saint-Ambroix. Plus de 30 000 catholiques en armes s'y rassemblent aux cris de "Vive la Religion", "Vive la Religion catholique", "Vive le Roi", "Vive la loi". On imagine l'inquiétude des protestants de la région. A Jalès, les esprits s'échauffent rapidement, le ton monte. On parle de marcher sur Nîmes "pour punir les égorgeurs". Mais les organisateurs ne sont pas prêts. Effrayés par l'ampleur prise par le mouvement, ils dissolvent non sans mal ce premier camp et constituent en secret un comité insurrectionnel.



La commanderie de Jalès sur la commune de Berrias (Ardèche) qui servit de lieu de rassemblement aux contre-révolutionnaires.

Le 2ème camp de Jalès (17 au 23 février 1791)

La Constitution civile du clergé relance la sédition. Le comité insurrectionnel convoque un nouveau rassemblement catholique à Jalès les 20 et 21 février 1791.

Près de 30 000 hommes se rassemblent à Jalès avec une cocarde blanche ornée d'une croix rouge en signe de ralliement. Le 20 février, Chastanier de Burac est élu général en chef. Il est décidé de s'emparer de Saint-Ambroix, de désarmer tous les protestants, d'établir un camp sur les bords de la Cèze, d'en surveiller tous les passages et de placer 800 hommes à Barjac. Ce qui est fait aussitôt. Les catholiques de Jalès envahissent la vallée de la Cèze et pillent les maisons protestantes de Saint-Ambroix à Barjac, comme le décrit la Jalésade, un poème en occitan.

Dans un jour tellement [de contre-révolutionnaires] a versé la montagne

Qu'à Jalès une armée a couvert la campagne

Et que Vallon, Barjac, Saint-Ambroix, Avéjan

Se sont vus d'un coup inondés de brigands.

Les uns ont des fusils, les autres ont des faux,

L'un porte un pistolet, l'autre au bout d'un bâton

Fait voir avec un croc un cruel aiguillon ;

L'un, fier de sa fourche, se croit une tempête ;

L'autre avec sa hache veut couper mille têtes.

[....]

Fuyez, bons citoyens, huguenots, catholiques,

Car tous vous êtes compris dans la classe hérétique.

[....]

« Nous voulons de votre corps faire quatre quartiers »

Tel était leur projet, surtout contre Germain,

Pasteur de St-Ambroix, homme franc, doux, humain.

La troupe furieuse à sa maison se porte

A grands coups redoublés en fracasse la porte

S'élançe, brise tout, soit en bas, soit en haut.

L'on dirait que l'enfer est dans cette maison.

[....]

Mais les plus rapineurs de tous les cébets

Sont ceux d'Uzès, toujours vus à la tête,

Et les cébets voisins qui font rafle du reste.

Ô gens de Saint-Ambroix, toi Bastidon d'Uzas,

Et toi Gueydan de Cals, qui mieux que vous autres le sait ?

Ainsi vont les bandits de village en village,

En répandant l'alarme et laissant le ravage,

Ainsi le long de la Cèze et tirant vers Tharoux.

Cébets : mangeurs d'oignons en occitan, est le sobriquet choisi par les contre-révolutionnaires.

Pierre Encontre dit *Germain* est notre ancêtre. Les Bastidon et les Gueydan nous sont alliés.

Le but final des conjurés est de marcher sur Pont-Saint-Esprit, de s'emparer des canons et des munitions de la citadelle, de réduire Alès et Uzès puis d'attaquer Nîmes. S'ils réussissent dans leur entreprise, ils peuvent rallier tous les opposants du Midi catholique et faire triompher leur parti. Mais l'armée royaliste n'est pas aussi motivée qu'il y paraît. Elle se disperse le 21 février 1791 à l'approche des régiments patriotes. Jalès est pris et incendié. Bastide Malbosc est arrêté et enfermé dans la forteresse de Pont-Saint-Esprit dont il voulait s'emparer. Il y trouve la mort dans une tentative d'évasion.

A Rochemondrie, les brigands évitent le village qui leur est hostile et qui peut leur résister, mais ils s'en prennent aux hameaux protestants et patriotes isolés qui constituent une proie facile.

Le lundi 21 février 1791 au matin, un groupe de 120 brigands, en majorité des gens du village voisin de Saint-Sauveur-de-Cruzières, fuit devant les troupes patriotes. Ils passent par les hameaux de Courlas et de Belvezet, commune de Rochemondrie, pillent les maisons patriotes et protestantes des Chabrier, des Vincent et des Mazer comme en témoigne le certificat suivant :

Nous soussignés, Maire et officiers municipaux et procureur de la commune, attestons qu'il est à notre connaissance que le jour porté dans les plaintes ci-dessus [21 février 1791] une troupe de brigands dont la majeure partie était de la commune de St-Sauveur [de Cruzeires] tombèrent sur la métairie de Belvezet occupée par Simon Vincent fermier, que de là ils se portèrent sur le hameau de Courlas habité par Jaques Mazer, Simon Vincent et Antoine Chabrier auxquels ils firent toutes sortes de violences . Attendu que les quatre particuliers plaignants ont été constamment reconnus pour gens de probité et bons patriotes, nous signons le présent certificat pour leur servir et valoir ce que de droit.

A Rochemondrie le 15 mars 1791.

Signent Rivière maire, Lacroix officier municipal, Mazer procureur, Vincent officier municipal.

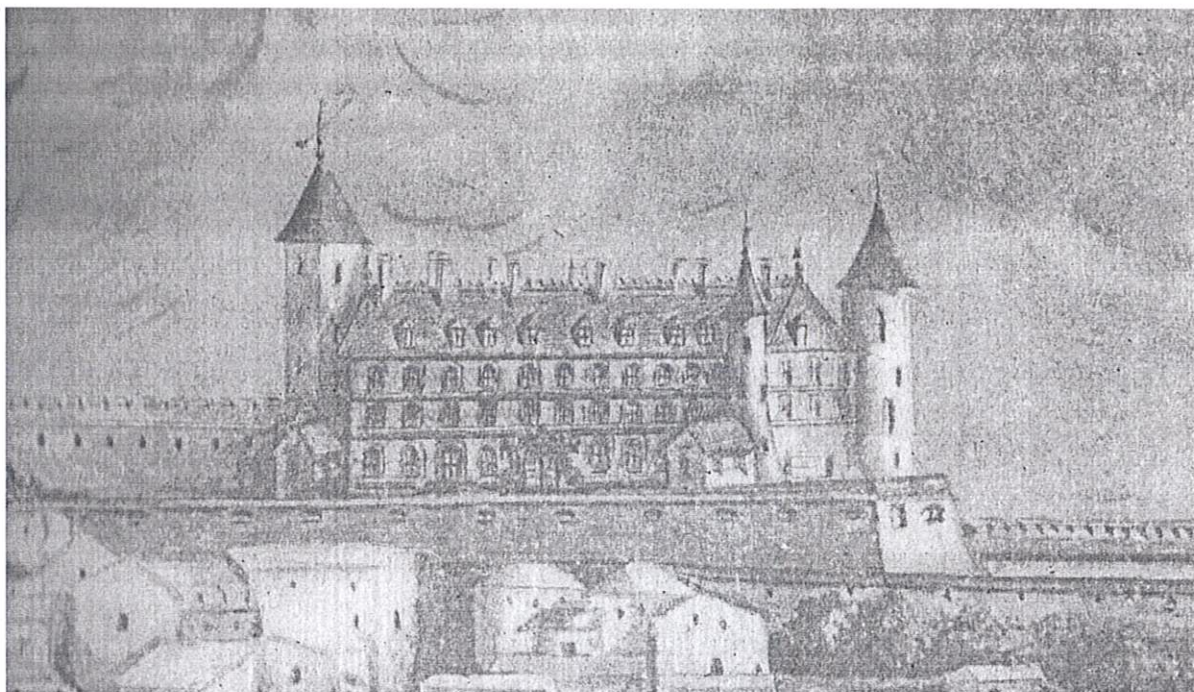
Les brigands (selon l'expression habituellement employée à l'époque) ont pillé les maisons, emporté les bijoux, les vêtements, les provisions, les outils pour une valeur de 180 livres chez les Chabrier. Douze d'entre eux ont été parfaitement identifiés. Ce sont des habitants de la commune voisine de Saint-Sauveur dévoyés par la passion politique au point de s'en prendre à leurs voisins.

Les brigands s'en prennent ensuite au mas voisin de l'Oulme de Laurent Boudon, protestant, patriote et commandant de la Garde nationale de Rochemondrie. Laurent Boudon est absent. Il a pu s'échapper. Il évite d'être molesté et, peut-être même, tué. Les brigands commettent des dégâts infinis sur ses effets, sur ses papiers (dans le nombre desquels sont ceux de la commune). Ils pillent, emportent des nippes et des objets précieux, consomment et dévastent tout le comestible qu'ils trouvent. Un témoin rapporte que « *lesdits gens de Saint-Sauveur étaient répandus dans la cuisine, la cave, les écuries, buvant, mangeant et faisant grand tapage* ».

Quelques mois plus tard, par souci d'apaisement, les autorités abandonnent les poursuites judiciaires contre ces brigands et les patriotes ne sont pas indemnisés.

Le 3ème camp de Jalès ou la conspiration de Saillans (7 au 11 juillet 1792)

Cet échec ne décourage pas Claude Allier qui prend la relève de Bastide-Malbosc. Cet ancien prieur de Chambonnas a refusé de prêter serment et s'est réfugié chez une sympathisante royaliste et catholique de Saint-André-de-Cruzières. Il se rend à Coblence pour rencontrer les futurs Louis XVIII et Charles X et leur demander un chef militaire reconnu de tous. Son plan est de regrouper les contre-révolutionnaires du Midi et de rejoindre les royalistes de Lyon. Les princes désignent le comte de Saillans qui connaît bien notre région où il était en service avant d'émigrer.



Le château de Banne (Ardèche) pris le 7 juillet 1792 par les contre-révolutionnaires de Saillans, repris quelques jours plus tard par les troupes gouvernementales et malheureusement détruit le 15 juillet 1792 sur ordre du directoire de l'Ardèche.

Saillans s'installe le 7 mars 1792 à Saint-André-de-Cruzières dans la même maison qu'Allier. Il se fait reconnaître comme chef par tous les royalistes locaux. Pour galvaniser ses partisans, il joue à fond la carte de l'anti-protestantisme. Le soulèvement royaliste est décidé pour le 15 août 1792 (date particulièrement symbolique). Toutes les dispositions sont prises et le rôle de chacun bien précisé. Mais les autorités découvrent le complot et manquent de peu d'arrêter Saillans.

Se voyant déjoué, Saillans décide de brusquer le dénouement. Le 7 juillet 1792, il s'empare de Banne, de son château et des communes voisines. Il appelle ses partisans à le rejoindre, mais les royalistes, déconcertés et frileux, restent prudemment chez eux. Saillans ne rassemble que 2 000 hommes sur les 15 000 escomptés. L'armée révolutionnaire du général d'Albignac, forte de 8000 soldats, encercle Saillans autour de Banne. Le combat s'engage le 11 juillet 1792 sur le plateau de Saint-Brès, à l'entrée de Courry, à 3 km au nord de Saint-Ambroix.

Malgré une résistance héroïque, les royalistes sont écrasés. Plus de 1 000 cadavres jonchent le terrain. Les châteaux de la Selve et de Jalès sont dévastés, Saint-André-de-Cruzières est brûlé. Le château de Banne est détruit le 15 juillet 1792 sur ordre du directoire de l'Ardèche. Très regrettable décision car ce magnifique château serait aujourd'hui un des fleurons touristiques de ce département. Saillans est arrêté le 12 juillet 1792 et conduit aux Vans. Son arrivée déclenche une émeute au cours de laquelle Saillans est tué. Sa tête est promenée sur une pique devant toutes les maisons royalistes des Vans. La répression est très sévère et les rebelles les plus notables sont exécutés.

Les cinq autres camps de Jalès

Claude Allier et son frère Dominique échappent à la répression et sont à l'origine de cinq autres mouvements séditieux de moindre envergure. Claude Allier est arrêté et guillotiné le 5 septembre 1793, Dominique Allier en septembre 1798.

Le mouvement de Jalès verse dans la chouannerie et le banditisme

Privé de chefs, le mouvement séditieux verse alors dans la chouannerie et le banditisme. Il entretient dans toute la région un climat de peur.

Le 12 brumaire an IX (3 novembre 1800), les brigands reviennent piller nos ancêtres Simon Vincent et Antoine Chabrier de Courlas.

L'an neuvième de la République Française Une et Indivisible et le 12ème Brumaire au matin, [...] appelé Courlas, commune de Rochegude, qui serait néanmoins distant de plus d'une demie lieue où nous, Jean Dumas, maire de Rochegude, nous sommes transportés sur le bruit qui m'était parvenu qu'une troupe de gens armés y avaient été dans la nuit précédente pour en faire contribuer les habitants, qu'étant arrivé à la maison du citoyen Simon Vincent et ensuite à celle du citoyen [Antoine Chabrier chez lesquels cette bande de gens armés furent. Sur l'interrogatoire que je leur fis à l'un et à l'autre de me dire ce qu'ils avaient souffert ou éprouvé de leur part, ils m'ont dit,

Ledit Vincent, que dans la nuit d'auparavant, 11 Brumaire, sur les onze heures du soir, on frappa à sa porte à toute force à coup de pierre ou autrement, que n'ayant pas voulu l'ouvrir, l'un de ces gens armés pénétra dans l'intérieur de sa maison par une vitre à lapins d'une échelle, ouvrit aux autres qui, entrés, lui demandèrent 400 francs au seul prétexte que depuis 1790 il n'avait pas payé la dîme, qu'à cause qu'il n'eut que 11 francs à leur donner et qu'ils prirent néanmoins ensemble un mouchoir ...et le menacèrent maintes fois de le fusiller, lui ayant même lancé un coup de bourrade de fusil à l'estomac, et au moment où ils sortaient de sa maison, ils lui avaient dit que si dans 8 jours il ne leur portait [pas] 400 francs au bruit

d'un coup de fusil aux approches de sa maison, ils la lui incendieraient et ledit Chabrier que ce même attroupement (que tant lui que ledit Vincent nous dit être de 8 à 9 hommes bien armés), ayant pénétré dans sa maison où il n'y avait que ses enfants, étant lui-même caché à son grenier sous la paille, lui ont emporté quatre paires de bas neufs, neuf fromages, un pain bure, deux bouteilles de vin rouge, quatre livres environ de la saucisse, enfoncé un de ses coffres et forcé ses enfants de leur ouvrir les autres, qu'ayant beaucoup fouillé partout sans avoir trouvé ce qu'ils cherchaient, ils dirent à son fils [Louis 17 ans] que, s'il ne leur donnait pas 48 francs, ils allaient le fusiller, lui ayant maintes fois mis leur fusil en joue et, en sortant de sa maison, ils lui dirent que, si dans 8 jours, il n'avait 3000 francs à leur donner, ils reviendraient lui incendier sa maison et, finalement, que le lendemain il avait trouvé au devant de sa maison environ les trois livres de pain qu'ils lui avaient prises (.. ?). Le présent procès-verbal pour être transmis au sous-préfet du 1er arrondissement du Gard.

Une loi du 10 vendémiaire an IV prévoyait que la communauté villageoise devait prendre en charge la réparation des dommages causés aux victimes des brigands. Pourtant le tribunal juge que cette loi ne peut pas s'appliquer à Rohegude. En effet, une partie des habitants les plus aisés ont fui les campagnes à cause de la terreur qui s'y est répandue et se sont réfugiés dans les villes voisines. Il n'est pas possible de faire supporter le poids de ces réparations à ceux qui restent, en nombre insuffisant et trop mal armés pour résister efficacement aux brigands. Cette fois encore, nos ancêtres de Courlas ne sont pas indemnisés.

A la suite de ces attaques, nos ancêtres de Courlas surélèvent le mur d'enceinte de leur mas dans lequel ils percent des meurtrières. Bien abrités dans leur mas forteresse, ils repoussent à coups de fusil les attaques dont ils sont, plus tard, l'objet dans les moments troubles de notre Histoire nationale, la Terreur Blanche en 1816, le départ de Charles X en 1830, le coup d'Etat de Napoléon III en 1852. Mais cette protection ne fut d'aucune utilité contre les Allemands qui, accompagnés par de mauvais Français, se saisirent en 1944 de nos cousins Chabrier, héros de la Résistance, pour les conduire au martyre et à la mort.

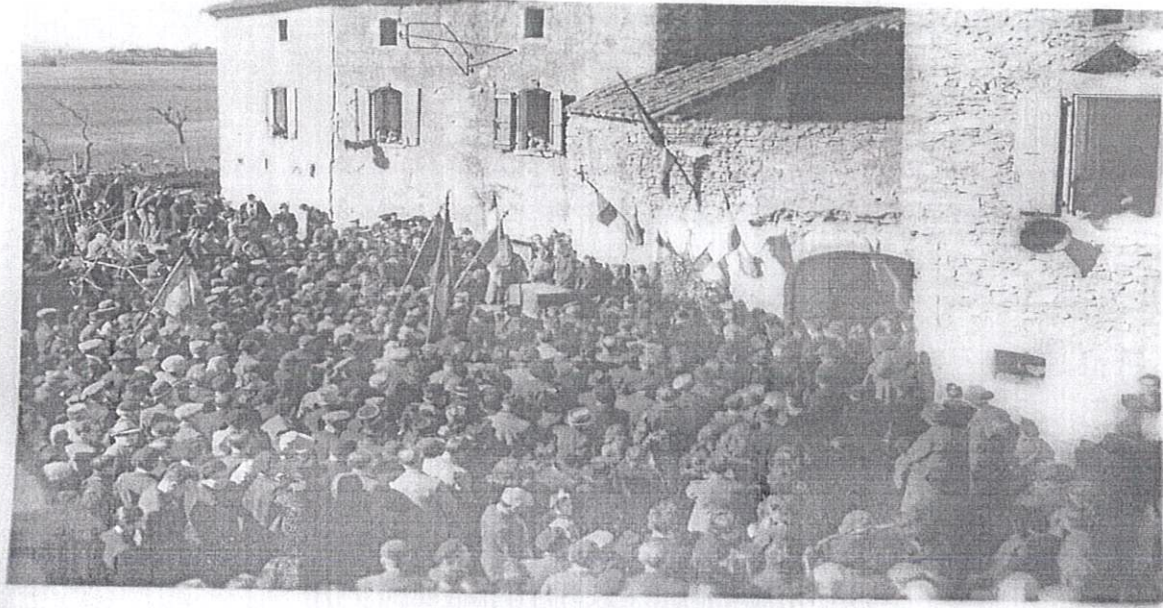
La fin du mouvement de Jalès en 1802

C'est Bonaparte qui mettra fin au mouvement séditieux de Jalès, en rendant en 1802, la liberté au culte catholique par la signature d'un concordat avec le Pape. Le mouvement connaît cependant un nouvel épisode en 1815, avec l'envoi d'un contingent de volontaires de Jalès au duc d'Angoulême pour s'opposer au retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

Sous Charles X, une souscription nationale est ouverte pour élever un monument à Jalès en l'honneur des participants aux camps. Le projet sombre avec Charles X. Le mouvement est tiré de l'oubli et exalté à l'occasion des conflits entre l'Eglise catholique et la République naissante à la fin du 19ème siècle. Il s'incarne dans un livre de Firmin Boissin *Jan de la Lune* qui fut en son temps un best-seller parmi les catholiques du Bas-Vivarais. Jan de la Lune est un héros mythique, défenseur intraitable de l'église catholique et de la royauté, dans lequel on reconnaît bien des traits des frères Allier.

Jean-Claude LACROIX*

*Ancien Président de Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes (A.C.G.C).



Le mas de Courlas en 1947, à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative à la mémoire des frères Chabrier, martyrs de la Résistance.

L'ASCENDANCE DE MICHEL ROCARD

Licencié ès-lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale d'administration, Michel Rocard est un homme politique bien connu. Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire de 1981 à 1983, et de l'Agriculture de 1983 à 1985 ; il fut maire de Conflans-Saint-Honorine de 1978 à 1994 ; membre du comité directeur du Parti socialiste dès 1987.

Michel Rocard fut Premier ministre de 1988 à 1991, sénateur des Yvelines (1995-1997). Il est député au Parlement européen depuis 1994.

Deux cents ans d'histoire des Rocard

Nous présentons ci-après deux cents ans d'histoire familiale de Michel Rocard. Des origines éparpillées qui laissent apparaître cinq régions : les Rocard-Martel en Champagne-Ardenne ; les Gaudin-Coudreau en Poitou-Charentes ; les Lamblin en Languedoc-Roussillon ; les Favre-Mallinjoud en région Rhône-Alpes ; et les Riegler en Alsace.

La fécondité reste faible. L'âge moyen au décès n'atteint pas soixante ans de la troisième à la quatrième génération.

Issu d'un milieu d'instituteur du côté maternel, Michel Rocard compte parmi ses ancêtres paternels deux militaires, tous deux faits chevalier de la Légion d'honneur, mais aussi des entrepreneurs de bâtiments et un vérificateur des poids et mesures.

Du plateau de Langres à Plassay, et Saint-Seurin-sur-L'Isle

Les Rocard et les Martel sont localisés dans le département de la Haute-Marne. L'ancêtre le plus lointain en ligne directe est Nicolas Rocard, jardinier de son état. Il a tout juste trente-six ans lorsqu'il décède à Vaux-sous-Aubigny, arrondissement de Langres, canton de Prauthoy.

Son fils, Louis Nicolas Rocard, orphelin de père à dix ans, deviendra jardinier pépiniériste à Langres, après avoir épousé, dans le village de Montsaugeon, Jeanne Agnès

Martel, blanchisseuse, fille d'un maçon. Il leur naîtra au moins deux fils : Simon Eugène Rocard, né à Montsaugéon, qui se mariera en secondes noces, à Saint-Seurin-sur-L'Isle, arrondissement de Libourne, canton de Coutras, en Gironde, et Adolphe Nicolas Rocard, né à Brennes, qui épousera à Plassay, arrondissement de Saintes, canton de Saint-Porchaire, en Charente-Maritime.

La rencontre Adolphe Nicolas Rocard, et de Marie Elisabeth Gaudin se fit à Paris où le couple s'installa après la naissance de leurs deux enfants : une fille, Magdeleine Marie Louise Jeanne en 1873, et un garçon, Eugène Louis, en 1880.

Jeanne Rocard, elle, naquit à Marseille, au cours d'une mission d'ordre professionnel de Simon Eugène Rocard.

Un père universitaire et inventeur

Yves André Rocard est le fils d'un officier aviateur mort pour la France pendant la première guerre mondiale. Universitaire, il a fait ses études au lycée Louis-le-Grand à Paris, et à l'Ecole normale supérieure. Agrégé de physique, docteur ès-sciences physique, il commença sa carrière comme assistant au Collège de France (1927-1928) et occupa un poste d'ingénieur à la Compagnie générale de TSF, et ce pendant une dizaine d'années. En 1939, Yves Rocard est maître de conférence à la faculté des sciences de Paris.

De 1945 à 1973, il occupe le siège de Directeur du laboratoire de physique de l'Ecole normale supérieure. Inventeur des premières lampes radio à chauffage indirect, Yves Rocard étudia notamment le radio-atterrissage sans visibilité et la stabilité dans le vent du pont de Tancarville. Commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'Ordre national du Mérite, commandeur des palmes académiques, commandeur du British Empire, il fut fait docteur honoris causa de l'université de Bruxelles.

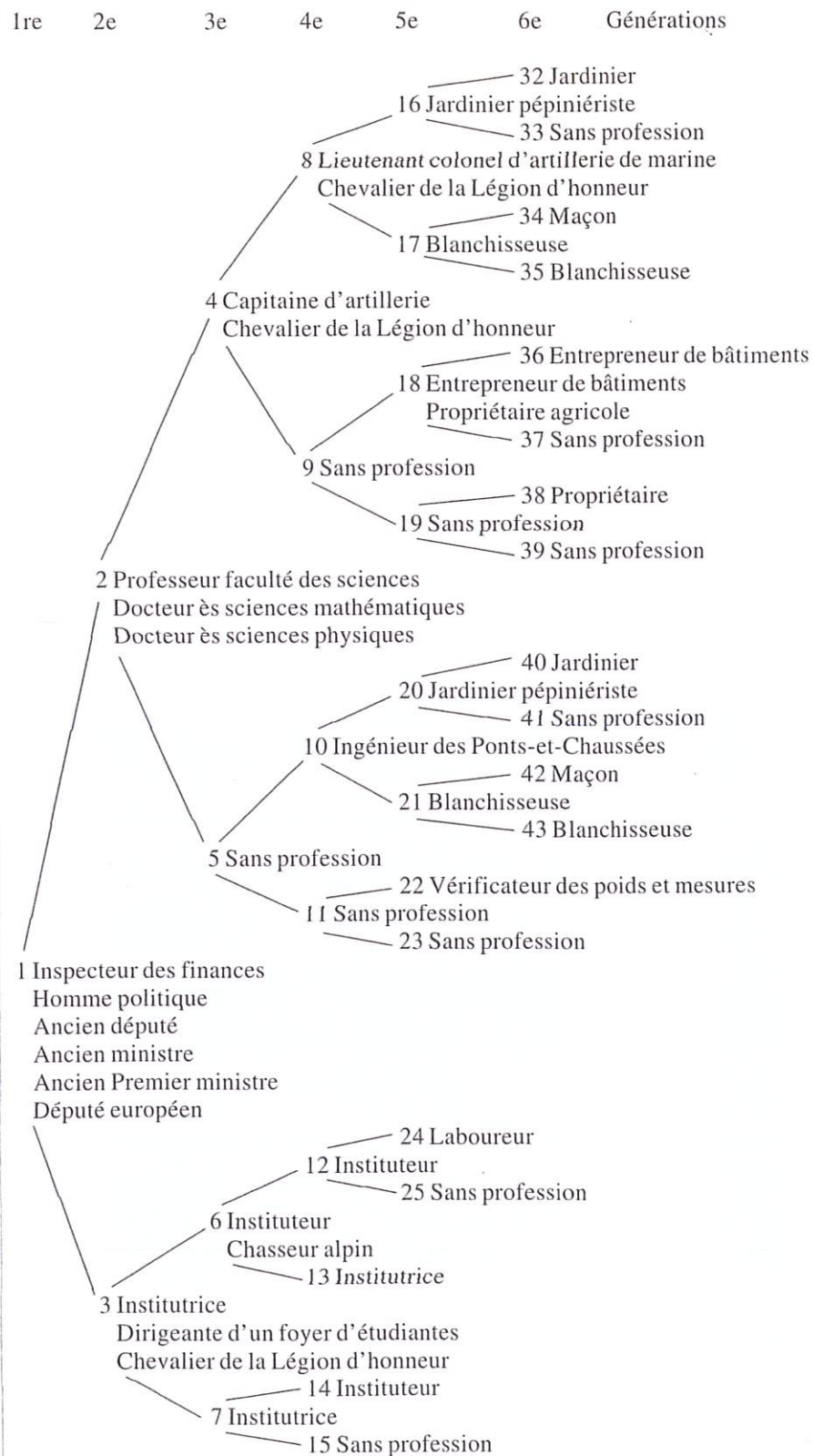
Fils et fille de la Nation

Yves André Rocard et Renée Favre furent tous deux adoptés par la Nation. Le premier par jugement du Tribunal civil de la Seine en date du 8 octobre 1919, la seconde, par un jugement du Tribunal civil de Saint-Julien du 8 juin 1920.

Tué à l'ennemi le 12 septembre 1918, à la Chaussée dans la Meuse ; le décès ne fut transcrit que le 26 septembre 1920 dans l'état-civil du sixième arrondissement de Paris. Eugène Louis Rocard avait été nommé chef d'escadron, à titre temporaire, à compter du 5 juillet 1918. Capitaine au 3e régiment d'artillerie coloniale, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur par un arrêté du Ministre de la guerre en date du 22 juillet 1918, pour prendre rang à compter du 26 mai 1918 (Archives nationales, LH2357/42).

Quant à Léon Favre, il rentra épuisé, de la guerre de 1914-1918 et fut déclaré mort pour la France.

La mobilité sociale



Un acte désespéré

Le 28 décembre 1891, décédait Adolphe Nicolas Rocard, en son domicile du n°6 de la rue Stanislas à Paris. En fait, il s'agissait d'un suicide. Il laissait une lettre adressée à son général, expliquant la raison de son acte : *Dans un moment d'inconscience inexplicable, j'ai commis en paroles, dans votre bureau un acte qui ternit ma vie, qui avait été jusque là honnête.*

Sa succession fut réglée le 22 juin 1892. Un supplément fut rédigé le 4 novembre 1893 (Archives de la Seine DQ8. 1580 ; DQ7.11670 et DQ7.11678). Adolphe Nicolas Rocard laissait une femme et deux enfants mineurs.

Marie Elisabeth Gaudin commune en biens, suivant leur contrat de mariage reçu le 9 mai 1872 par Me d'Aiguières, notaire à Port-d'Envaux en Charente-Maritime, devenait la tutrice légale de Magdeleine Marie Louise Jeanne Rocard, et d'Eugène Louis Rocard ses enfants mineurs. Le 26 janvier 1892, Me Louis Girardin établissait un inventaire afin de régler la succession (Minutier central des notaires parisiens, étude CVI).

Adolphe Nicolas Rocard avait hérité de sa mère, Jeanne Agnès Martel, morte le 18 décembre 1879 à Langres, la somme de 1.143 francs, et d'une tante maternelle, Léonide Martel, alors veuve Trécourt, morte le 23 mars décembre 1886 à Langres, la somme de 4.194 francs.

De même, il fut l'héritier pour un tiers, de son oncle paternel, Simon Rocard.

Simon Rocard, mort le 26 janvier 1877 à Vaux (Haute-Marne), laissait Anne Boisselier, sa veuve, commune en biens, par un acte passé le 29 octobre 1870 devant Me Desvignes. Lors du règlement de la succession d'Adolphe Nicolas Rocard, déjà citée plus haut, on fait état des droits de mutation aux héritiers de Simon Eugène Rocard, son frère, comme légataire universel de la veuve Trécourt.

Des histoires de familles

Simon Eugène Rocard a épousé en premières noces, le 4 août 1868 à Plassay, en Charente-Maritime Amélie Gaudin, née le 12 juillet 1857 dans le XI^e arrondissement ancien de Paris. Elle est la soeur de Marie Elisabeth Gaudin. Cette dernière épousera en 1872, le frère de son beau-frère, Adolphe Nicolas Rocard. Veuf depuis le 6 juin 1874, avec au moins un garçon, Simon Eugène Rocard, s'allia en secondes noces, en 1877, avec Elisabeth Lamblin.

Eugène Louis Rocard, fils d'Adolphe Nicolas Rocard, épousera par la suite la fille de Simon Eugène Rocard et d'Elisabeth Lamblin, Jeanne Rocard. Eugène Louis Rocard avait une soeur, Magdelaine Marie Louise Jeanne Rocard, née à Plassay, le 22 juillet 1873.

Cette dernière contracta une alliance le 8 mars 1897 à Paris VI^e, avec André Proust.

André Proust est minotier, fils d'un courtier en blé, Eugène Armand Proust, et de Noémie Deffault. Né le 16 mars 1866 à Felletin, dans le département de la Creuse, André Proust est le frère de Jeanne Noémie Proust, née le 14 juin 1868 à Paris Ier. Jeanne Noémie Proust, s'allia, le 7 janvier 1891 à Paris IIe, à Marc Gaudin, né le 14 septembre 1857 à Plassay. Marc Gaudin, lieutenant-colonel d'infanterie, est le demi-frère de Marie Gaudin, comme fils de Louis Eugène Gaudin, et de sa seconde épouse Virginie Quernel. Marc Gaudin et André Proust déclarèrent le décès d'Adolphe Nicolas Rocard, le 29 décembre 1891 ; le premier est dit : "âgé de 34 ans, capitaine au 25e régiment d'infanterie à Cherbourg (Manche).

Successions et héritages

Marie Elisabeth Gaudin reçut par héritage, la somme de 5.600 francs dans la succession de Victor Coudreau, et la somme de 14.000 francs dans la succession d'Edouard Coudreau. Tous deux étaient ses oncles maternels. Le premier Victor Coudreau, décéda à Tonnelles, dépendant de la commune de Saint-Porchaire (Charente-Maritime), le 11 août 1891 ; le second, Edouard Gaëtan Coudreau, huissier, s'éteignit en 1886 à Champagne (Charente-Maritime).

Marie Elisabeth Gaudin avait semble-t-il, un troisième oncle maternel, Charles Eugène Coudreau, pharmacien.

Aspasie Zoé Seignant donna naissance à une petite fille, Ernestine Mélanie Gaudin, le 7 juin 1827. Elle s'éteignit quelques jours plus tard, en laissant deux autres enfants mineurs Alphonse Gaudin, né le 20 août 1821 et Louis Eugène Gaudin. Le décès d'Aspasie Zoé Gaudin fut déclaré par un élève architecte, Pierre Logerot, et un sculpteur, Julien Jean François Legoupil. Un inventaire fut dressé le 3 septembre 1827 par Me Jean Baptiste Guiffrey (Minutier central des notaires parisiens, étude LXXXVIII) et fait état d'un actif de 30.409 francs, d'une maison au n°9 rue de Fleurus à Paris, construite pendant la communauté sur un terrain acquis le 18 septembre 1821 par contrat passé devant Me Mailand (Minutier central des notaires parisiens, étude LXVI).

Pierre Gaudin lui, survécut jusqu'en 1845. C'est Louis Eugène Gaudin qui se déplace au bureau de l'enregistrement. Il fait état de son frère Alphonse Gaudin, alors élève ingénieur des Ponts-et-chaussées, et de sa soeur, Ernestine Mélanie Gaudin, qui encore mineure, est sous la tutelle de Pierre Gaudin, son grand-père paternel, propriétaire à Saintes (Charente-Maritime). Un inventaire, dressé le 17 mai 1845 par Me Charles Joseph Jaussand (Minutier central des notaires parisiens, étude CVI), porte à 279.667 francs, le total des biens, meubles et effets, et fait état de la maison sise au n°9 rue de Fleurus et d'un terrain rue Duguay-Trouin. La suite reste encore à découvrir.

Myriam PROVENCE

SOURCES

- Recherches complémentaires effectuées aux Archives de Paris et aux Archives nationales par Myriam Provence, généalogiste (29 rue Tandou 75019 Paris).
- Gé-Magazine n°208.

BIBLIOGRAPHIE

- *A la découverte de leurs racines*, Joseph Valynseele et Denis Grando, ICC.
- *Histoire familiale des hommes politiques français*, Archives et Culture.

N° Noms et prénoms	Dates et lieux de naissance	Dates et lieux de mariage	Dates et lieux de décès	Professions et titres
Première génération				
1 Rocard Michel	23.08.1930 Courbevoie (Hauts-de-Seine)	x1/ 26.07.1954 Vebron (Lozère) avec Geneviève Poujol x2/ 26.04.1972 Paris XVe avec Michèle Legendre		Inspecteur des finances Homme politique Ancien député Ancien ministre Ancien Premier ministre Député Parlement européen
Deuxième génération				
2 Rocard Yves André	22.05.1903 Vannes (Morbihan)	24.10.1939 Sèvres (Yvelines)	vivant 1985 Paris Ve	Prof. faculté sciences Dr ès sciences mathématique Dr ès sciences physiques
3 Favre Renée	23.05.1904 Reignier (Haute-Savoie)			Institutrice, dirigeante d'un foyer d'étudiantes Chevalier Légion d'honneur
Troisième génération				
4 Rocard Eugène Louis	23.08.1880 Plassay (Charente-Maritime)	23.08.1902 Abzac (Gironde)	12.09.1918 La Chaussée (Meuse)	Capitaine d'artillerie Chevalier Légion d'honneur
5 Rocard Jeanne	02.04.1878 Marseille (Bouches-du-Rhône)		29.08.1935 Carnac (Morbihan)	Sans profession
6 Favre Léon	28.11.1876 Cervens (Haute-Savoie)	06.09.1902 Reignier (Haute-Savoie)	1918-1920 près de Lyon	Instituteur Chasseur Alpin
7 Riegler Maria	29.07.1877 Orbey (Haut-Rhin)		25.12.1925	Institutrice
Quatrième génération				
8 Rocard Adolphe Nicolas	12.06.1845 Brennes (Haute-Marne)	11.05.1872 Plassay (Charente-Maritime)	28.12.1891 Paris VIe	Lieutenant colonel d'artillerie de marine
9 Gaudin Marie, Elisabeth	07.03.1850 Paris XIe		17.12.1929 Paris VIe	Sans profession
10 Rocard Simon Eugène	27.05.1841 Montsaugéon (Haute-Marne)	x2/ 12.05.1877 St-Seurin-sur-l'Isle (Gironde) x1/ 04.08.1868 Plassay (Charente-Maritime) avec Amélie Gaudin	09.12.1881	Ingénieur des Ponts et Chaussées

Tableau détaillé (suite)				
N° Noms et prénoms	Dates et lieux de naissance	Dates et lieux de mariage	Dates et lieux de décès	Professions et titres
11 Lamblin Élisabeth	11.11.1854 Castelnaudary (Aude)		01.10.1911 Abzac (Gironde)	Sans profession
12 Favre Célestin	28.04.1845 Fessy (Haute-Savoie)	avant 1876	10.11.1897 Menthonnex-en-Bornes (Haute-Savoie)	Instituteur
13 Mallinjoud Péronne	17.08.1844 Gruffy (Haute-Savoie)		17.03.1932 Doussard (Haute-Savoie)	Institutrice
14 Riegler Joseph	03.01.1845 Niedernai (Bas-Rhin)	avant 1877	18.08.1890 Peillonex (Haute-Savoie)	Instituteur
15 Beudet alias <i>Beudat</i> Philomène				Sans profession
Cinquième génération				
16 Rocard Louis Nicolas	vers 1814 Vaux-sous-Aubigny (Haute-Marne)	27.01.1840 Montsaugéon (Haute-Marne)	12.03.1871 Langres (Haute-Marne)	Jardinier Pépiniériste
17 Martel Jeanne	26.01.1814 Montsaugéon (Haute-Marne)		18.12.1879 Langres (Haute-Marne)	Blanchisseuse
18 Gaudin Louis Eugène	27.10.1823 Paris XIe	x/1 22.09.1846 Plassay (Charente-Maritime) x2/ avec Virginie Quernel		Entrepreneur de bâtiments Propriétaire agricole
19 Coudreau Clélie	19.03.1822 Plassay (Charente-Maritime)		26.03.1852 Plassay (Charente-Maritime)	Sans profession
20 Rocard Louis Nicolas	vers 1814 Vau- sous-Aubigny (Haute-Marne)	27.01.1840 Montsaugéon (Haute-Marne)	12.03.1871 Langres (Haute-Marne)	Jardinier Pépiniériste
21 Martel Jeanne	26.01.1814 Montsaugéon (Haute-Marne)		18.12.1879 Langres (Haute-Marne)	Blanchisseuse
22 Lambin Jean, Adolphe				Vérificateur des poids et mesures
23 Duclion Adelye				Sans profession
24 Favre Joseph	Léaz (Ain)	17.01.1843 Fessy (Haute-Savoie)		Laboureur
25 Petitin Marie	23.10.1814 Fessy (Haute-Savoie)			Sans profession
26 Mallinjoud Jacques				
27 Pollier Louis				
28 non dénommé				
29 Riegler Françoise				
Sixième génération				
32 Rocard Nicolas	vers 1788		21.09.1824 Vaux-sous-Aubigny (Haute-Marne)	Jardinier
33 Macon Marguerite				Sans profession
34 Martel Nicolas				Maçon
35 Constant Apolline				Blanchisseuse
36 Gaudin Pierre	vers 1783 Saintes (Charente-Maritime)	12.06.1813 Congis (Seine-et-Marne)	24.04.1845 Paris XIe	Entrepreneur de maçonnerie
37 Seignant Aspasie Agnès	vers 1793 Saintes (Charente-Maritime)		15.06.1827 Paris XIe	Sans profession
38 Coudreau Marc, Nicolas				Propriétaire
39 Richelot Amélie, Éléonore				Sans profession
40 Rocard Nicolas	vers 1788		21.09.1824 Vaux-sous-Aubigny (Haute-Marne)	Jardinier
41 Macon Marguerite				Sans profession
42 Martel Nicolas				Maçon
43 Constant Apolline				Blanchisseuse
48 Favre Jean Marie				
49 Séchaud Claudine				

QUESTIONS

13 -00 DEMOUY olim de MOUY (Picardie)

Je recherche l'ascendance d'Isaac de Mouy cité en 1692, originaire de Pronleroy (Oise), décédé avant le 25 novembre 1728, marié à Anne Legros, le 3 juin 1692 à Saint-Rémy-en-l'eau (Oise), dont un fils :

Louis de Mouy marié à Charlotte Ancelin, à Saint-Rémy-en-l'eau, le 25 novembre 1728, marié en secondes noces à Geneviève Taconnet, le 22 janvier 1739 à Saint-Rémy-en-l'eau, dont un fils du premier mariage :

- Isaac Cosme de Mouy né le 24 septembre 1729, baptisé le 25 à Saint-Rémy-en-l'eau, marié à Marie Madeleine Blery.

Cette famille était-elle d'origine protestante, et a-t-elle un rapport avec la famille Mouy de Vaudrey, dont Isaac, huguenot en 1592 ; famille issue des seigneurs de Soyecourt ?

C. LUBINEAU de KERMASSON

ERRATA

Dans le cahier du Centre de généalogie protestante n°120, du quatrième trimestre 2012, et l'article intitulé "**Quand les pasteurs entraînent en politique**", pages 169 et 205 : il faut lire **Henri DEPASSE** au lieu de M. DESPASSE.